

REGION BRETAGNE

n° 21\_DFE\_SEGEP\_01

CONSEIL REGIONAL  
14 et 15 octobre 2021  
DELIBERATION

**Rapports relatifs aux participations régionales de toute nature - Exercice 2020**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 21 septembre 2021 s'est réuni le 14 octobre 2021 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïc CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

**Etaient présents** : Madame Delphine ALEXANDRE (jusqu'à 16h), Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR (jusqu'à 19h40), Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïc CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID (jusqu'à 13h), Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER (jusqu'à 19h40), Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORE, Monsieur Christian GUYONVARCH, Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD (jusqu'à 18h), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 19h40), Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 15h30), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Madame Anne LE HÉNANFF, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC, Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT (jusqu'à 19h), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC, Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 19h), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

**Avaient donné pouvoir** : Madame Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD à partir de 16h), Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER à partir de 19h40), Monsieur Olivier DAVID (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN à partir de 13h), Monsieur Maxime GALLIER (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 19h40), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Paul MOLAC à partir de 18h), Madame Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir

de 19h40), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane  
de 15h30), Madame Aurélie MARTORELL (pouvoir donné à Monsieur  
Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Jérôme TRE-HAR  
Régine ROUÉ (pouvoir donné à Monsieur Arnaud TOUDIC).

Envoyé en préfecture le 18/10/2021  
Reçu en préfecture le 18/10/2021  
Affiché le  
ID : 035-233500016-20211014-21\_DFE\_SEGEP\_01-CC

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental  
lors de sa réunion du 4 octobre 2021 ;

Vu l'avis de la commission Economie réunie le 5 octobre 2021 ;

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines réunie le 11 octobre 2021 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**A PRIS ACTE** des rapports joints en annexe sur les participations régionales de toute nature.



Direction des finances et de l'évaluation  
Direction de l'économie

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 035-233500016-20211014-21\_DFE\_SEGEP\_01-CC

Session du Conseil régional - Octobre 2021

## Rapport relatif aux participations régionales de toute nature

### Exercice 2020

Dans le cadre de ses politiques de développement économique et territorial notamment, la Région a enrichi ses modalités d'intervention par des outils d'ingénierie financière et des participations dans des sociétés d'économie mixte. Ainsi, elle a pu développer un portefeuille de participations et couvrir des champs variés de l'action régionale. En tant qu'actionnaire impliqué et transparent, la Région s'est organisée pour mettre en place un système de pilotage de ses participations lui permettant de suivre le respect de sa stratégie par les organismes au capital desquels elle participe, de connaître et identifier les risques éventuels attachés à son portefeuille.

Plus récemment, les conditions légales et réglementaires d'intervention de la Région ont évolué. En effet, la loi NOTRe a introduit à l'article L4211-1 du Code général des collectivités territoriales la possibilité d'intervenir directement au capital de sociétés commerciales. La Région a ainsi l'opportunité d'accompagner les entreprises bretonnes par cette nouvelle modalité dans le cadre de sa stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, la Glaz économie. Les conditions réglementaires de cette intervention ont été précisées en juin 2016 par décret. La collectivité a également défini les lignes directrices de sa doctrine d'investissement par délibération en octobre 2017. La Région est ainsi entrée au capital de deux sociétés commerciales en 2018, Yer Breizh et GDH (Groupe D'Aucy Holding) et la SAS France Energie Marine (FEM) en 2019. L'année 2020 a été marquée par la prise de participation dans la SCIC Coop des masques relançant la fabrication de masques en Bretagne dans le contexte de la crise sanitaire. Par ailleurs, La Région a contribué à l'augmentation du capital de Sembreizh afin de créer la foncière BreizhCité. 2020 a également vu naître la société portuaire Brest Bretagne dans laquelle la Région s'est engagée à hauteur de 51 % au côté de la CCIMBO et de Brest Métropole. Enfin, lors de la session de décembre 2020, la Région s'est mobilisée de façon exceptionnelle aux côtés des acteurs bancaires et institutionnels pour la constitution de nouveaux outils de sortie de crise : Breizh Rebond, Epopée Transition I, Brienne III.

C'est dans ce cadre que vous sont exposés :

- Une synthèse globale retraçant les prises de participations régionales ;
- Un point sur les prises de participation dans les sociétés commerciales en 2019 ;
- Un focus sur les sociétés de capital risque (SCR) et les fonds professionnels de capital investissement ;
- La présentation de l'activité et de la situation financière pour chacune des sociétés dans lesquelles la Région détient une participation.

Ces éléments sont présentés en complément des obligations imposées par les dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales selon lesquelles les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte dont la collectivité est actionnaire. Pour chaque organisme, il est indiqué les noms des élu-e-s siégeant dans les organes de gouvernance tel-les qu'ils-elles ont été désigné-e-s lors de la session du 21 juillet 2021. La liste des élu-e-s siégeant dans ces organismes avant cette date est consultable en annexe.

De plus, en application de l'article L.131-1 du Code du Tourisme, une synthèse de l'activité et de la situation financière du Comité Régional du Tourisme (CRT) figure dans ce rapport.

**Je vous demande de prendre acte des rapports présentés ci-après.**

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

## Sommaire

I. Région actionnaire : état des lieux des participations régionales .....	3
II. Prise de participations au capital de sociétés commerciales .....	6
II.1 Yer Breizh.....	7
II.2 GDH .....	9
II.3 France Energies Marines (FEM) .....	12
II.4 Coop des masques .....	14
III.Zoom sur les Sociétés de Capital Risque et les Fonds Professionnels de Capital Investissement .....	15
IV.1 Ouest Ventures II.....	17
IV.2 Ouest Venture III .....	18
IV.3 Go Capital Amorçage .....	19
IV.4 Go Capital Amorçage II .....	20
IV.5 Breizh Armor Capital .....	21
IV.6 Bretagne Participations (BP).....	22
IV.7 Breizh Invest PME (BIP ex Bretagne Jeunes Entreprises (BJE)) .....	23
IV.8 Bretagne Capital Solidaire (BCS) .....	24
IV.9 Breizh Up .....	25
IV.10 Bpifrance Financement, devenue Bpifrance en 2020.....	26
IV.11 Société Locale d'Epargne d'Ille-et-Vilaine .....	26
IV.12 SEMBREIZH .....	27
IV.13 La Société Anonyme Bretonne d'Économie Mixte d'Équipement Naval (SABEMEN).....	29
IV.14 Le Centre d'Étude et de Valorisation des Algues (CEVA).....	31
IV.15 Enercoop .....	33
IV.16 SAFER Bretagne .....	35
IV.17 Société Portuaire Brest Bretagne (SP2B).....	37
IV.18 Le Comité Régional du Tourisme (CRT) .....	38
Annexe : liste des élus siégeant dans les instances des organismes avant juillet 2021 .....	40

# I. Région actionnaire : état des lieux des participations régionales

## I.1 Historique des prises de participations

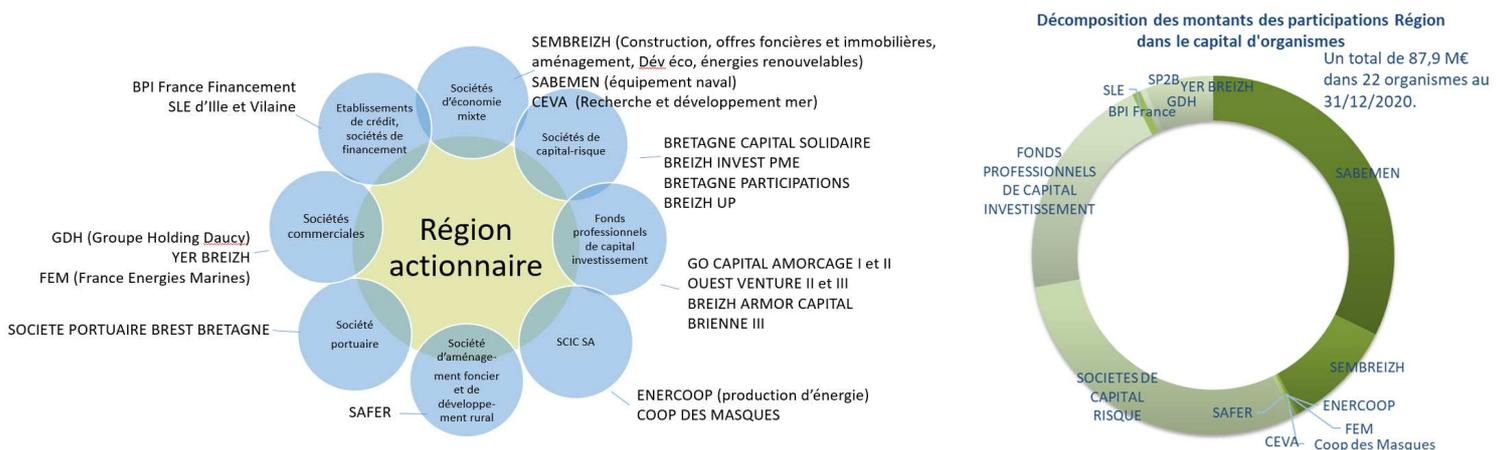
Au fil des différentes étapes de la décentralisation conduites depuis les années 1980 et du renforcement continu de ses compétences, la Région a acquis des participations au capital d'organismes qui, par leurs actions, ont concouru à la mise en œuvre de ses politiques sur son territoire. Ces outils d'investissement se sont fortement développés depuis les années 2000, notamment sur les dix dernières années.



## I.2 Composition des participations régionales

Au 31/12/2020, la Région détient des participations financières dans 22 organismes, pour un montant de 87,9 M€.

Cela correspond à une palette d'outils de financement des politiques régionales permettant un apport conjoint de fonds publics et privés, dont les montants des participations de la Région se répartissent comme suit :

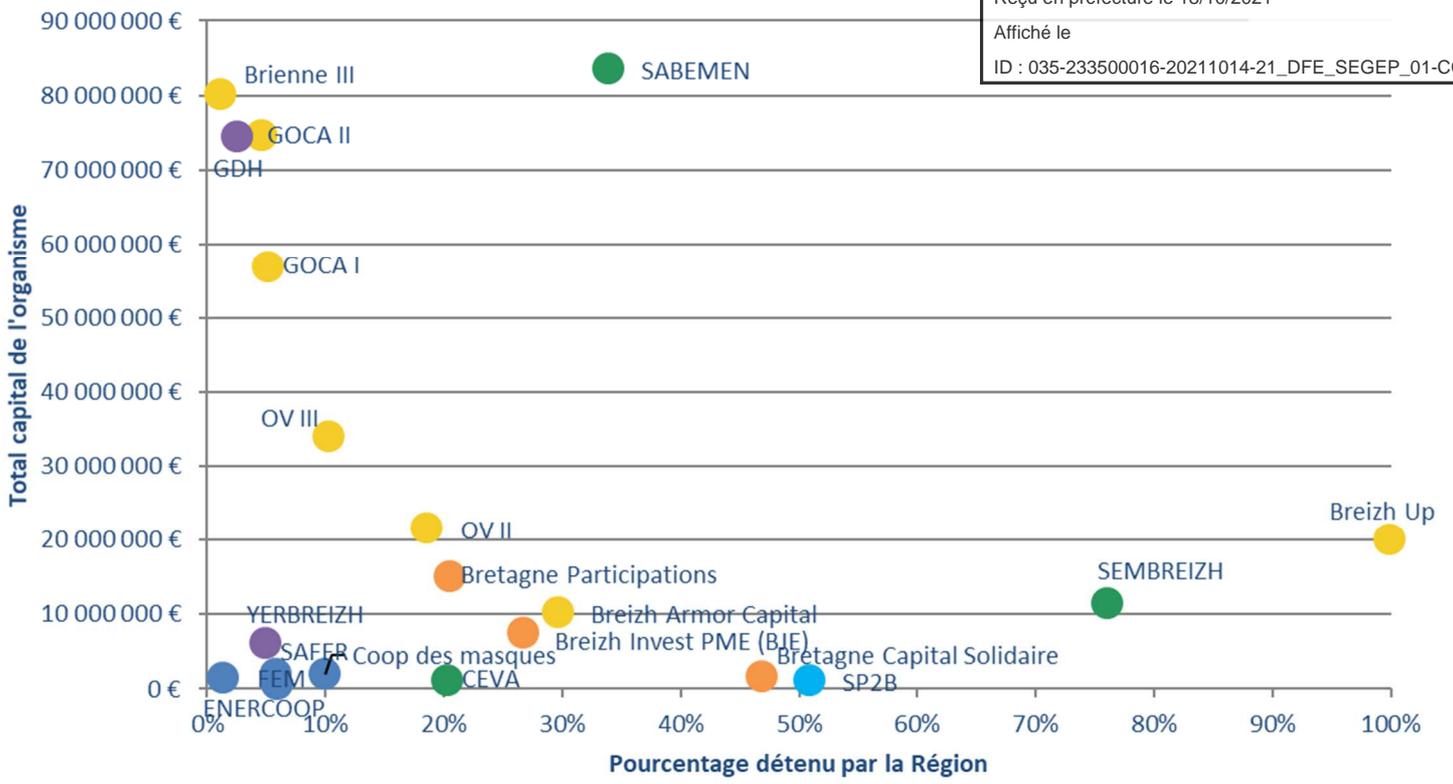


L'année 2020 a été marquée par l'augmentation de capital de SemBreizh en vue de créer la foncière BreizhCité, la création de la SCIC Coop des masques et la création de la société portuaire Brest Bretagne (SP2B). La Région a contribué à l'ensemble de ces projets via une participation au capital social de ces structures.

Par ailleurs, lors de la session de décembre 2020, la Région s'est fortement mobilisée en vue de contribuer à la constitution de nouveaux outils de sortie de crise aux côtés des acteurs bancaires et institutionnels. Ces décisions, prises en 2020 (cf p 15) impactent le portefeuille global de participations de la Région en 2021.

Les prises de participations de la Région couvrent des champs variés de l'action régionale : développement économique, aménagement du territoire, recherche, environnement et agro alimentaire.





## II. Prise de participations au capital de sociétés commerciales

Pour mettre en œuvre la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) visant à favoriser à la fois le développement d'une économie productive renouvelée et compétitive, et la création de valeur par la transition énergétique et écologique, la Région Bretagne dispose de plusieurs modalités d'intervention.

Elle s'appuie sur des outils traditionnels (subventions, avances remboursables, actions collectives), mais aussi sur des outils d'ingénierie financière (fonds de garantie, prêts participatifs, fonds d'investissement et de capital risque).

Ces dernières années, prenant en compte notamment la nouvelle donne territoriale découlant de la loi NOTRe, elle a étoffé sa palette d'interventions auprès de TPE et PME, et mis en place des outils adaptés au secteur de l'agriculture et de l'artisanat en particulier.

S'agissant des plus grosses entreprises, des projets de R&D, de transformation des outils industriels notamment, ont conduit la Région à apporter des soutiens financiers importants sous forme de garantie directe, de subvention ou d'avance remboursable.

En parallèle de ces adaptations engagées par la Région, les conditions légales et réglementaires d'intervention de la Région ont évolué. En effet, la loi NOTRe a introduit à l'article L4211-1 du Code général des collectivités territoriales la possibilité d'intervenir directement au capital de sociétés commerciales. Les conditions de cette intervention, ont été précisées en juin 2016 par décret.

C'est ainsi que les prises de participations régionales sont permises :

- Dès lors que l'ensemble des participations publiques ne représentent pas plus de 50% du capital, et que la seule participation régionale ne dépasse pas 33% ;
- Et sous réserve que le Conseil régional se prononce sur la prise de participation au capital d'une société commerciale au vu d'un rapport établi par un ou plusieurs experts présentant toutes garanties d'indépendance, d'honorabilité, de compétence en matière d'évaluation d'entreprises et de titres de sociétés et de connaissance du secteur d'activité concerné et du marché local. Ce rapport comporte notamment : une analyse de la situation financière de l'entreprise et de ses perspectives d'évolution, une évaluation de la valeur réelle de la société selon les méthodes objectives couramment pratiquées en matière de cession totale ou partielle d'actifs de sociétés, une appréciation du caractère avisé de l'investissement, une analyse technique de la qualification juridique de la participation au capital envisagée au regard du régime des aides d'Etat.

Par ailleurs, les nouvelles possibilités d'intervention sont financièrement encadrées : le montant total des participations détenues par une Région dans le capital de sociétés commerciales ne représente pas plus de 5 % de ses recettes réelles de fonctionnement (soit 61,2 M€ pour la Région Bretagne- base CA 2020), le montant de la prise de participation par une Région dans une même société n'excède pas 1 % des recettes réelles de fonctionnement (soit 12.2M€ pour la Région). Cet outil permet d'agir directement au niveau des fonds propres des entreprises avec des moyens significatifs entraînant un effet de levier immédiat pour les entreprises concernées confortant ainsi le rôle du Conseil régional et ses capacités d'action.

En 2018, la Région Bretagne s'est saisie de cette opportunité lui permettant de participer au développement d'entreprises et de venir en soutien de filières en croissance ou en mutation. La Région est ainsi entrée au capital de la société Yer Breizh en juillet 2018 à hauteur de 5% du capital représentant 300 K€ et au capital du Groupe D'Aucy Holding en décembre 2018 à hauteur de 2,7% du capital en mobilisant 5 M€.

En 2019, la Région Bretagne est entrée au capital de SAS France Energie Marine, à hauteur de 6% du capital représentant une prise de participation de 30 K€.

En 2020, dans le contexte d'urgence sanitaire lié à la crise de la Covid-19 et face au constat de pénurie de masques au plus fort de l'épisode épidémique, la Région Bretagne, après avoir réalisé une étude permettant d'identifier les conditions de faisabilité du projet, s'est engagée dans la SCIC Coop des masques par une prise de participation à hauteur de 200 000 €, soit 10% du capital.

Fin 2020, La Région s'est engagé aux côtés de la CCIMBO et de Brest Métropole en devenant l'actionnaire majoritaire (51%, soit 500 000 €) de la Société Portuaire Brest Bretagne (SP2B).

### II.1.1. Présentation de Yer Breizh et ses activités

#### Contexte et présentation des activités



En juillet 2018, la Région Bretagne a été la première Région française à entrer au capital d'une société commerciale en devenant actionnaire de Yer Breizh à hauteur de 5% du capital, soit 300 K€.

Société créée lors de la reprise à la barre du Tribunal de Commerce de Rennes de certaines entités du Groupe Doux, Yer Breizh regroupe des activités d'élevage, d'accoupage mais aussi de fabrication d'aliments. En sont actionnaires des historiques du secteur de la volaille : LDC, Terrena, Triskalia, Almunajem et donc la Région Bretagne en tant que « tiers de confiance ». Cette société a repris lors de sa constitution 97 salariés et les contrats de 240 éleveurs de la filière amont.

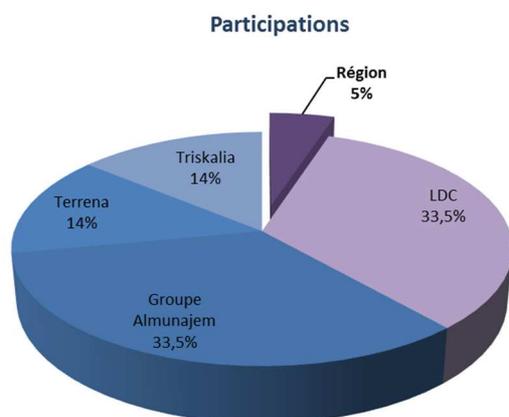
Il s'agissait alors pour la Région de contribuer à la pérennité d'une filière dont l'existence même était susceptible d'être remise en cause et de contribuer à l'adaptation des productions vers des modèles mixtes plus en adéquation avec les attentes des consommateurs, dans l'objectif notamment de réduire les importations sur le marché de la Restauration Hors Domicile.

Par cette prise de participation, la Région Bretagne manifeste sa volonté d'accompagner la filière agri-agro dans le cadre de ses nécessaires évolutions. Ici, ce partenariat industriel public/privé innovant permet à la Région de prendre pleinement part au développement économique de son territoire, de ses éleveurs et de ses industries agroalimentaires, au-delà des subventions classiques versées aux projets d'investissement des entreprises. Une réflexion entre les actionnaires a été menée en 2020 entre actionnaires sur la possibilité de l'évolution de la répartition du capital.

**Statut juridique :** société par actions simplifiée

**Représentation régionale dans la Gouvernance :** Le Directeur de l'économie, membre du comité stratégique

#### Composition de l'actionnariat:



Au 31/12/2020, le capital de Yer Breizh s'élève à 6 M€. La Région détient 5% de ce capital, soit 300 K€.

## II.1.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2020

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 035-233500016-20211014-21\_DFE\_SEGEP\_01-CC

### Situation financière au 31 décembre 2020:

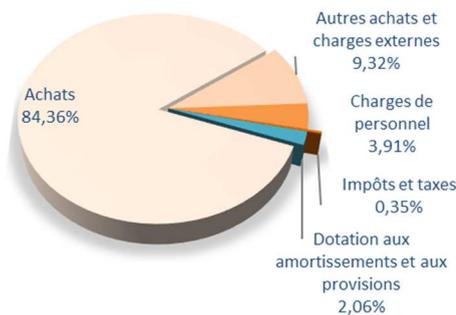
Le montant total des produits est de 110,3 M€ composé essentiellement des produits d'exploitation.

Le chiffre d'affaires (Vif, aliment, œufs à couvrir, poussins) s'élève à 107,7 M€.

### Produits d'exploitation 2020



### Charges d'exploitation 2020



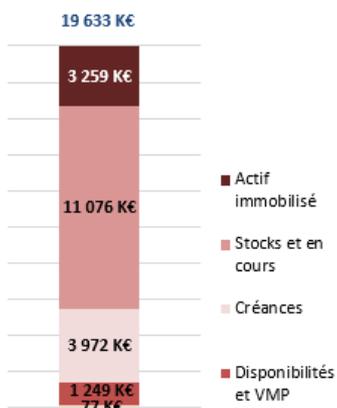
Les charges s'élèvent à 110,3 M€ et se composent principalement des achats de marchandises et de matières premières.

Le résultat d'exploitation est de -84 K€. A cela s'ajoute un résultat exceptionnel de 92 K€. Le résultat net est de 2 K€ pour l'exercice 2020.

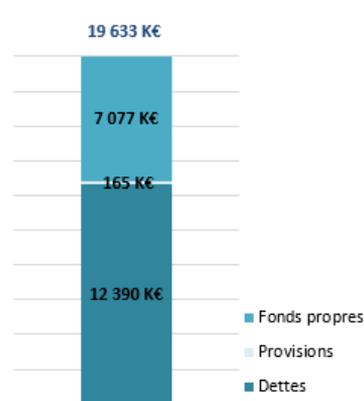
### Les résultats



### Actif bilan 2020



### Passif bilan 2020



Le montant total du bilan est de 19,6 M€ (17,7 M€ en 2019).

Les fonds propres s'élèvent à 7 M€ (6,5 M€ en 2019).

La trésorerie au 31/12/2020 est de 1,3 M€.

### II.2.1 Présentation de GDH et ses activités

#### Contexte

Créée en 1968 et distribuée dans 50 pays, la marque D'Aucy (1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2018, 4 300 salariés) couvre en amont et en aval la production d'œufs, de légumes, de céréales, de viande et leur transformation. Elle s'articule autour de deux coopératives mères, la Cecab et la Coop de Broons (22), et 19 sites de production (France, Hongrie, Espagne) dont 12 sur le territoire armoricain. GDH (Groupe d'Aucy Holding) est la société dans laquelle le groupe agro-alimentaire coopératif D'Aucy, a regroupé deux de ses quatre activités : D'Aucy Long Life (production de légumes en conserves, de légumes surgelés et de plats cuisinés) et Œufs-food (œufs coquilles et œufs élaborés).



L'activité agro-alimentaire de GDH appuie son développement sur une innovation forte et la recherche de nouveaux produits élaborés, mais aussi sur une montée en gamme avec une recherche de qualité et de traçabilité croissantes. D'ici à 2025, GDH ambitionne ainsi de sortir du modèle de l'œuf de poules en cage pour développer des productions alternatives (plein air, bio, label). Elle investit 16 millions d'euros (dont 2,4 millions proviennent de la Région et des fonds européens) dans la modernisation de son site de Ploërmel.

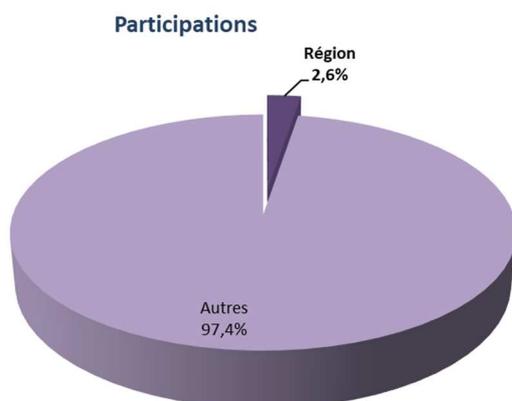
En 2016, la Région Bretagne avait soutenu cette entreprise en accordant au groupe une avance remboursable de 5 M€ pour financer ses investissements et en se portant garante, à 50%, d'un emprunt de 10 M€. L'emprunt ayant été remboursé de manière anticipée, la Région a souhaité convertir cette avance remboursable en prise de participation au capital du Groupe d'Aucy Holding.

En devenant actionnaire de GDH en décembre 2018 en mobilisant 5 M€, soit 2,7 % du capital, la Région Bretagne devient un partenaire stratégique d'une entreprise agro-alimentaire avec un centre de décision breton, dont l'activité est porteuse de développement et d'emploi. Cela lui permet également d'accompagner l'entreprise pour qu'elle participe à l'ambition de faire de la Bretagne une région leader européen du « bien-manger ».

La Région est ainsi membre du comité stratégique et dispose d'un poste de censeur au conseil d'administration (participation au CA avec voix consultative). Elle bénéficie ainsi d'un droit d'information sur l'activité et les décisions du groupe et peut faire connaître sa vision stratégique.

**Statut juridique** : Société par actions simplifiée

**Représentation régionale dans la Gouvernance** : le Président du Conseil régional



Au 30/06/2020, le capital de GDH s'élevait à 74,3 M€. La Région Bretagne détenait 2,57 % du capital en mobilisant 5 M€.

## II.2.1 Synthèse des comptes arrêtés au 30 juin 2020

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 035-233500016-20211014-21\_DFE\_SEGEP\_01-CC

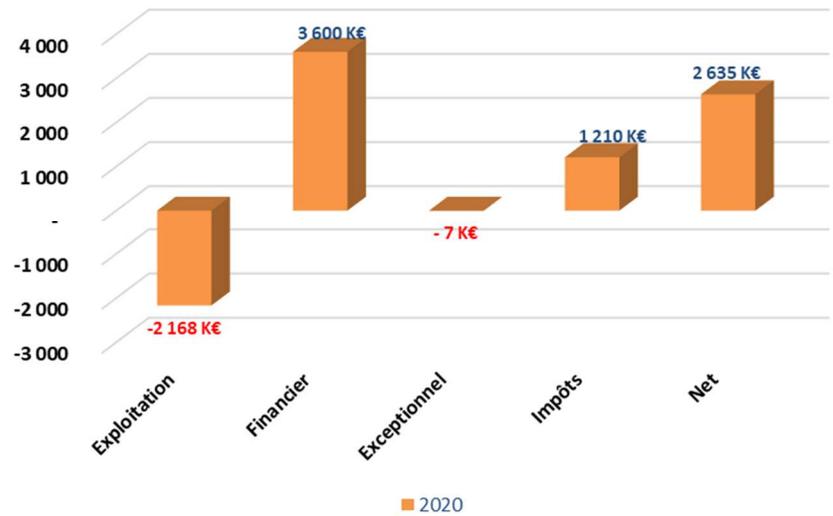
La situation financière présentée ici est le reflet des comptes relatifs à l'exercice holding GDH dans laquelle la Région détient 2,6% du capital. Cependant, pour une meilleure information sur les activités du Groupe D'Aucy, sont également présentés les informations financières des comptes consolidés relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 30 juin 2020.

### Situation financière au 30 juin 2020 (comptes de la holding)

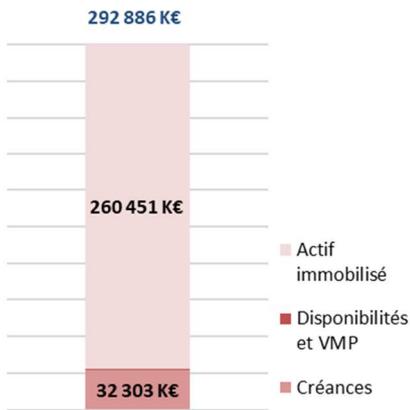
Au 30 juin 2020, les comptes de la holding GDH présentaient un résultat d'exploitation déficitaire à hauteur de -2,2 M€ composé principalement de dotation aux amortissements. Le résultat financier excédentaire s'élevait à 3,6 M€.

Le cumul de ces résultats et la prise en compte des impôts différés aboutissent à un excédent de 2,6 M€.

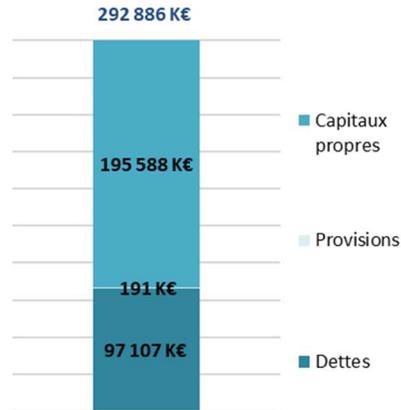
### Les résultats



### Actif bilan 2020



### Passif bilan 2020



Le montant total du bilan de la holding était de 292,9 M€ au 30 juin 2020.

Les fonds propres s'élevaient à 196 M€, soit 67% du total du bilan.

L'actif est principalement composé des immobilisations financières.

## Situation financière au 30 juin 2020 (comptes consolidés)

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

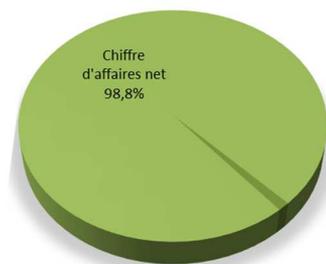
Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

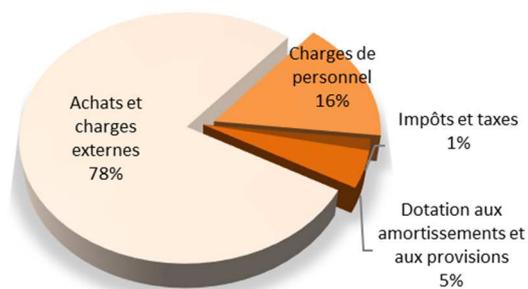
ID : 035-233500016-20211014-21\_DFE\_SEGEP\_01-CC

Au 30 juin 2020, le chiffre d'affaires s'élève à 618 M€.

### Produits d'exploitation 2020



### Charges d'exploitation 2020



Le montant total des charges d'exploitation était de 611 M€ au 30 juin 2020. Ces dernières sont majoritairement composées des autres achats et charges externes. Les charges de personnel représentent 16% du total des charges d'exploitation.

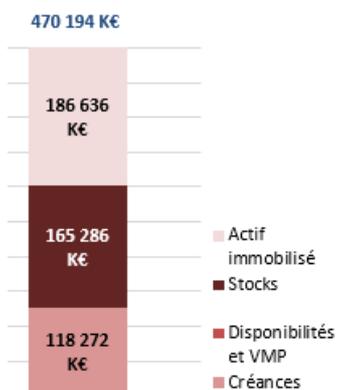
Au 30 juin 2020, les comptes consolidés de GDH présentaient un résultat d'exploitation déficitaire à hauteur de -0,5 M€. Le résultat financier était déficitaire à hauteur de -4,3 M€ et le résultat exceptionnel à hauteur de -9,4 M€.

Le cumul de ces résultats et la prise en compte des impôts différés aboutissent à un déficit de -17,9 M€, principalement du fait d'une baisse conséquente des stocks, liée à une dynamique des ventes et à une activité réduite au début du confinement et d'un résultat exceptionnel fortement négatif.

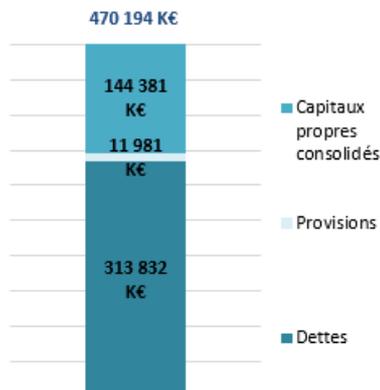
### Les résultats



### Actif bilan 2020



### Passif bilan 2020



Le montant total du bilan était de 470,2 M€ au 30 juin 2020.

Les fonds propres consolidés s'élevaient à 144 M€, soit 31% du total du bilan.

L'actif est principalement composé des immobilisations corporelles et des stocks.

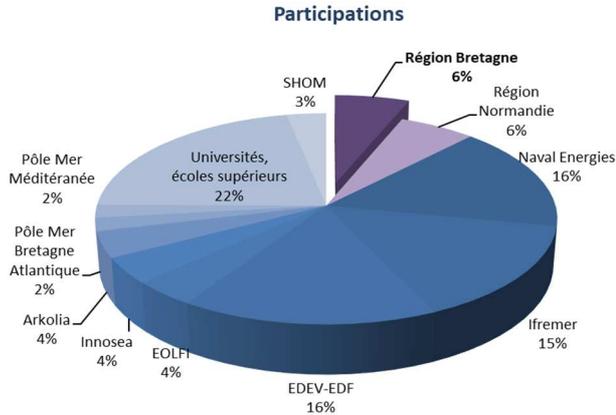
## II.3 France Energies Marines (FEM)

### II.3.1. Présentation de FEM et ses activités

**Création** La SAS France Energies Marines a été créée le 3 janvier 2019 pour donner un nouvel essor à l'association France Energies Marines créée en 2012, cette dernière ne poursuivant son activité que jusqu'en 2022. FEM est Institut de la Transition Energétique (ITE) dédié aux énergies marines renouvelables (EMR) depuis le 30 août 2019.

**Statut juridique** : société par actions simplifiée.

**Représentation régionale dans la Gouvernance** (juillet 2021): Daniel CUEFF (Titulaire), André CROCQ (suppléant)



Au 31/12/2020, le capital social s'élevait à 499 000 €. Il est détenu par 18 associés, acteurs des secteurs public et privé. La Région Bretagne est entrée au capital de FEM en 2019 via une prise de participation de 30 K€, soit 6 % du capital.

Il faut y ajouter 7 contributeurs privés : RTE, Bureau Véritas, Engie Grenn et publics : IFSTTAR, Région Sud, Région Pays de Loire et OFB.

**Activité** : La SAS FEM a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, la réalisation de tout type d'activités de recherche et développement en vue de l'essor d'une filière industrielle française dans le domaine des énergies marines renouvelables. Pour ce faire, elle entreprend :

- des activités de recherche, de développement, de production et d'exploitation commerciale de solutions matérielles et logicielles dans le domaine des énergies marines renouvelables ;
- la mise en place d'infrastructures permettant d'accompagner les acteurs français de la filière des énergies marines renouvelables ;
- des activités de conseil et prestations dans le domaine des énergies marines renouvelables ;
- une contribution essentielle à la coordination de la Recherche & Développement nationale, publique et privée, de la filière des énergies marines renouvelables ;
- le développement de coopérations européennes et internationales en vue du développement de projets structurants pour la filière des énergies marines renouvelables ;
- la valorisation des actifs de propriété intellectuelle développés.

Les activités de R&D et de service de France Energies Marines s'articulent autour de quatre programmes :

#### Caractérisation de sites

- **Météocéan** (Ressources énergétiques ; Etats de mer ; Evènements extrêmes)
- **Géologie/géophysiques marines** (Géotechnique ; Dynamique sédimentaire)
- 8 projets collaboratifs : 11 800 k€ de budget cumulé. 72 partenaires différents

#### Dimensionnement et suivi des systèmes

- **Conception en environnement marin** (Couplage fluide/structure ; Impact du biofouling ; Comportement des câbles et lignes d'ancrage)
- **Suivi en service** (Fatigue et vieillissement ; Stratégies de monitoring)
- 11 projets collaboratifs: 16 500 k€ de budget cumulé. 38 partenaires différents

#### Intégration environnementale

- **Approches écosytémiques et socio-écosytémiques**
- **Types de pressions ou d'effets** (Sons, électromagnétisme ; Effet réserve, effet récif ; Impacts cumulés)
- **Récepteurs ou organismes affectés** (Oiseaux, mammifères, poissons, benthos, habitats ; Société et économie ; Systèmes EMR)
- 10 projets collaboratifs : 9 000 k€ de budget cumulé. 49 partenaires différents.

#### Optimisation des parcs

- **Architectures de fermes** (Disposition machines, liaison fond-surface ; Mutualisation ancrage et connexions)
- **Intégration aux réseaux** (Connecteurs, hubs et sous-stations ; Stockage, lissage de la production)
- 3 projets collaboratifs: 9 370 k€ de budget cumulé. 27 partenaires différents.

*NB : Nombre de projets collaboratifs (cumul Association et SAS). La SAS porte les projets de la CoReD 2019 (5 projets) et les projets de la CoReD 2020 (6 projets). En 2020, le budget engagé dans la CoReD 2020 est de 3 705 k€.*

## II.3.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2020

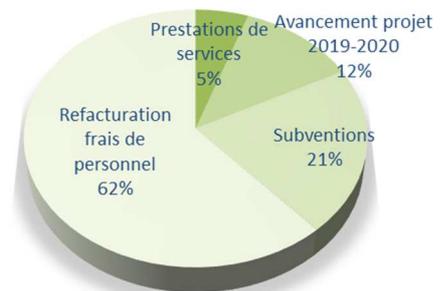
Les comptes de FEM transmis à la Région Bretagne ont été clôturés au 31/12/2020 avec une réelle activité.

Le résultat net de l'exercice est de -305 K€.

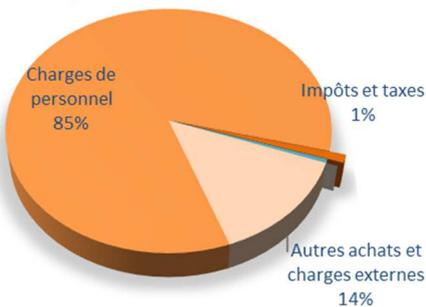
### A – Les produits et charges au 31/12/2020 :

Le montant total des produits s'élève à 1 312 K€ en 2020 et se compose uniquement de produits d'exploitation. Les projets de la CoReD 2019 ont débuté au premier semestre de l'année 2020. Les Projets de la CoReD 2020 ont été validés début juillet 2020 par le Conseil d'Administration et ils ont officiellement démarré au cours du 4ème trimestre 2020. L'activité sur les projets de la SAS a ainsi été limitée sur 2020 avec l'avancement de relativement peu de projets propres en cours. A noter que les salarié.e.s transféré.e.s de l'association vers la SAS en début d'année ont continué à travailler sur les projets de l'association, sous forme de mise à disposition ayant fait l'objet d'une refacturation inscrite en produits d'exploitation.

#### Produits d'exploitation 2020



#### Charges d'exploitation 2020



Le montant total des charges s'élève à 1 618 K€ (dont -151 K€ au titre du crédit d'impôt).

Elles comprennent principalement des charges de personnel d'un montant de 1 496 K€. Les autres achats et charges externes s'élèvent à 245 K€ en 2020.

Les charges financières sont inférieures à 2K€ et il n'y a pas de charges exceptionnelles.

### B - Les comptes de bilan au 31/12/2020 :

L'assemblée générale du 30 juin 2021 a approuvé les comptes.



- des disponibilités s'élevant à 1 120 K€

Le montant total du bilan s'élève à 5 213 K€.

Les capitaux propres deviennent négatifs suite aux pertes des 2 exercices. En conséquence, conformément à la réglementation, une assemblée générale doit être convoquée dans les 4 mois qui suivent pour décider du maintien de l'activité (13 octobre 2021).

Les dettes fournisseurs et fiscales s'élèvent à 804 K€ ; Les produits constatés d'avance, d'un montant de 3 840 K€ correspondent à la comptabilisation des aides de l'Agence nationale de la recherche (ANR) ou de subventions suite à la réception des conventions attributives.

A l'actif, il est principalement composé :

- des créances pour 1 856 K€ ;

## II.4 Coop des masques

### II.4.1 Présentation de la Coop des masques et ses activités

#### Contexte et activités :

Au printemps 2020, le contexte d'urgence sanitaire liée à la crise de la COVID 19 a mis en évidence les limites des dispositifs de protection sanitaire des populations, avec le constat de pénurie de masques au plus fort de l'épisode épidémique en France. Aussi, les professionnels, les collectivités et les populations ont dû s'approvisionner par eux-mêmes. Les retours d'expériences de la crise sanitaire ont également conduit à des évolutions dans les stratégies de protection des populations en recommandant le port de masques de protection dans les espaces collectifs et en recommandant la constitution de stocks stratégiques de masques et autres matériels de protection.

Face à ces constats, est née la Coop des masques, aboutissement d'un projet breton mené en partenariat par des acteurs de la société civile et des collectivités de la région. La création de cette société correspond à une demande, largement exprimée au plus fort de la pandémie au printemps 2020, de relancer une production locale de masques de protection (reprise en main de cette filière stratégique), tout en s'assurant de sa viabilité au travers d'un modèle coopératif pérenne, ancré sur le territoire. C'est à Grâces, près de Guingamp, que la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) s'est implantée au cours du second semestre 2020 avec une capacité de production de 30 à 45 millions de masques par an.

La relocalisation d'une production de masques FFP2 et chirurgicaux a pour objectif de répondre aux besoins courants des professionnels bretons des secteurs de la santé, du médico-social ou encore de l'agroalimentaire, mais doit aussi permettre de sécuriser les approvisionnements en masques sur des périodes de forte tension du marché, comme ce fut le cas durant la période du premier confinement.

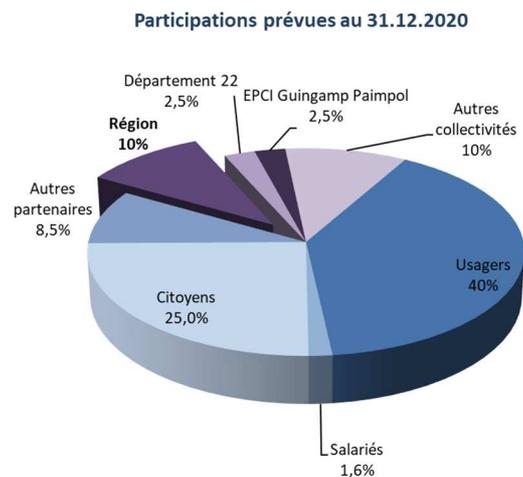
Après l'achat des locaux (opération portée par Breizh Immo, propriétaire des murs dont la SCIC est locataire), l'achat et l'installation des lignes de production et le recrutement des équipes en parallèle, la production des masques chirurgicaux et FFP2 a démarré en janvier 2021.

Le premier exercice comptable de la société se clôturera au 31 décembre 2021.



**Statut juridique** : société coopérative d'intérêt collectif

#### Participations :



Au 31/12/2020, le capital social prévu s'élève à 2 millions d'euros et la participation de la Région représente 10%, soit 200 000 euros.

### III. Zoom sur les Sociétés de Capital Risque et les Fonds Professionnels de Capital Investissement

Participations de la Région dans les sociétés de Capital Risques et les Fonds Professionnels de Capital Investissement au 31/12/2020.

Organisme	Souscription de la Région	Total des souscriptions	Part de la Région
Bretagne Participation (BP)	3 090 000 €	15 002 952 €	21%
Breizh Invest PME	1 983 900 €	7 400 000 €	27%
Bretagne Capital Solidaire (BCS)	723 280 €	1 539 440 €	47%
Breizh Up	20 010 000 €	20 010 000 €	100%
Ouest Ventures 2 (OV2)	4 000 000 €	21 439 670 €	19%
Ouest Ventures 3 (OV3)	3 500 000 €	33 836 000 €	10%
GO Capital Amorçage 1 (GOCA)	3 000 000 €	56 847 000 €	5%
GO Capital Amorçage 2 (GOCA2)	3 500 000 €	74 500 000 €	5%
Breizh Armor Capital	3 000 000 €	10 100 000 €	30%
Brienne III	1 000 000 €	80 000 000 €	1%
<b>Total</b>	<b>43 807 180 €</b>		

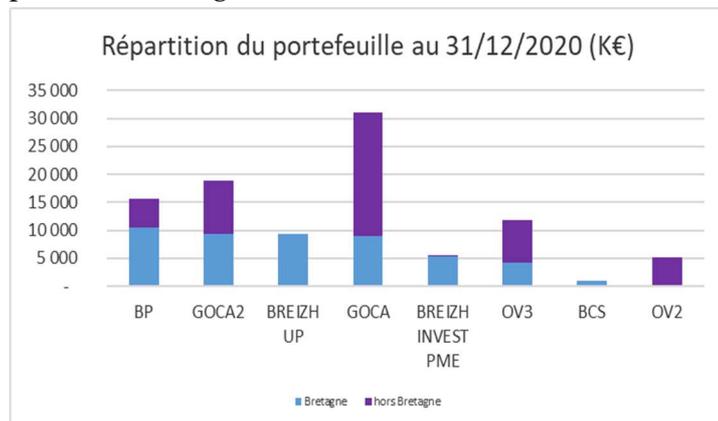
#### Rappel : une large gamme d'outils complémentaires

Héritages de la SDR (Société de Développement Régional) de la Bretagne, les sociétés d'investissement en haut de bilan des petites et moyennes entreprises que sont **Bretagne Participations (BP)** et **Breizh Invest PME (ex-BJE)** ont été créées au début des années 2000. A la même époque, la Région a investi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), par une prise de participation dans une société coopérative régionale dédiée aux renforcement des capitaux de très petites entreprises, **Bretagne Capital Solidaire (BCS)**.

Se sont mis en place, successivement entre 2003 et 2017, les fonds interrégionaux de capital-risque **Ouest Ventures (OV) 1 (liquidé en 2018), 2, 3 et Go Capital Amorçage (GOCA) 1 et 2**. Positionnés sur le segment des sociétés technologiques innovantes à fort potentiel de croissance, les fonds GOCA interviennent en complémentarité des fonds OV, orientés sur des projets innovants plus matures en phase de conquête de marchés mondiaux.

Créé en 2015 suite à la réalisation de l'étude ex-ante préalable à la mobilisation de FEDER en ingénierie financière, **Breizh Up** est venu compléter la chaîne du financement de la création innovante par ses interventions dans de jeunes entreprises dans lesquelles il co-investit avec les acteurs régionaux et nationaux de l'amorçage.

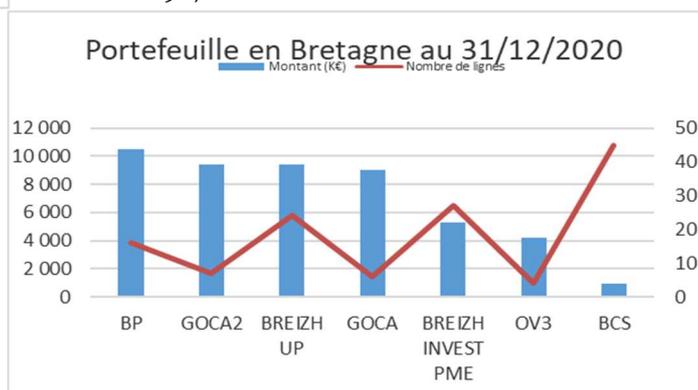
Certains outils fonds propres (Bretagne Participations et tous les fonds gérés par Go Capital) interviennent sur un périmètre interrégional.

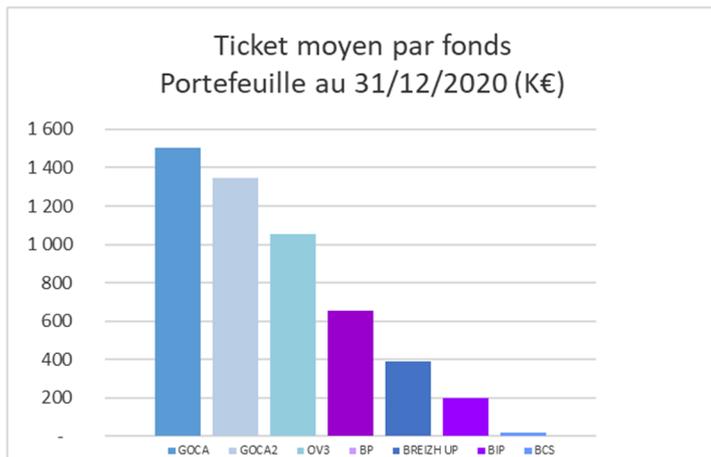


Au 31 décembre 2020, les fonds d'investissement dont la Région est actionnaire comptent **129 participations dans des entreprises bretonnes pour un montant de près de 48 M€**, en hausse de **5 M€** sur l'exercice grâce à la dynamique d'investissement de Breizh Up (+2,5 M€) et des fonds gérés par GO Capital qui sont en phase de constitution et de consolidation de leurs portefeuilles (+2,4 M€). La valeur du portefeuille de Bretagne Participations a baissé de 1 M€ suite au nombre conséquent de sorties de participations matures effectuées en 2020, ces dernières ayant généré des plus-values de cession significatives. Ainsi, grâce à ces cessions, la Région a pu percevoir des dividendes à hauteur de 927 K€ en 2020.

En fonction du positionnement et de la stratégie d'investissement du fonds concerné, les caractéristiques sont très différentes et répondent à une typologie de besoins extrêmement large.

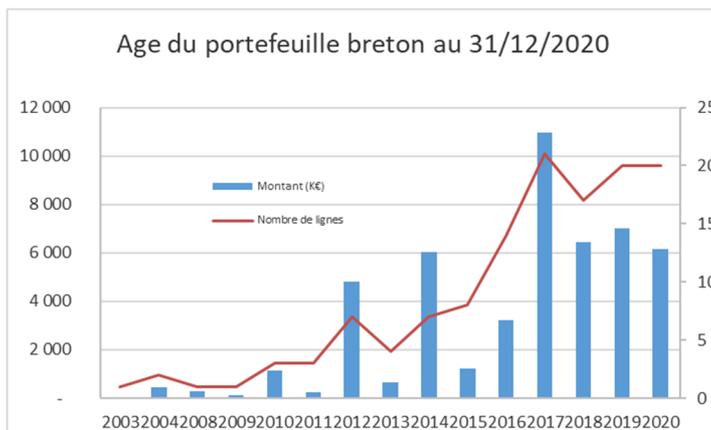
Ainsi, pour présenter la variété de la palette, BCS est un outil très atypique qui accompagne de nombreuses TPE pour des tickets plafonnés à 50 K€. A l'autre bout du spectre, l'ensemble des fonds interrégionaux gérés par Go Capital entrent dans un petit nombre de start-ups très technologiques qui nécessitent, au cours de leurs premières années, des réinvestissements successifs de plusieurs millions d'euros.





En conséquence, - e « corse » les moyer actuellement 84 participations bretonnes en portefeuille pour près de 48 M€, ce qui représente **un ticket moyen de 570 K€** (en hausse de +37 K€ sur l'exercice 2020). Le portefeuille des fonds OV3, GOCA 1 et 2 et Breizh Up n'est pas encore mature et leur ticket moyen (c'est-à-dire le montant moyen investi par participation) continue à augmenter. Ainsi, le ticket moyen du fonds GOCA atteint désormais 1,5 M€ en raison des réinvestissements effectués dans ses participations au cours de l'exercice.

Les outils fonds propres ont vocation à investir dans des sociétés pour les accompagner dans leur dynamique de croissance avant de sortir au bout de quelques années, la Région se positionnant comme investisseur « patient ».



Cette sortie est parfois rendue compliquée, notamment quand la société offre encore peu de visibilité sur ses perspectives de rentabilité. Pour autant, et alors que nous aurions pu penser l'inverse, la crise de la COVID n'a pas empêché la sortie de plusieurs lignes matures, notamment dans Bretagne Participations. En conséquence, la valeur des participations détenues depuis 5 à 10 ans a diminué de 10 points pour représenter désormais 22% de la valeur totale du portefeuille au 31/12/2020. Le portefeuille a donc « rajeuni » puisque 71% de sa valeur est constitué par des lignes détenues depuis moins de 5 ans, ce qui traduit la dynamique d'investissement des outils. Enfin, 6% du montant du portefeuille est constitué de sociétés pour lesquelles une

solution adaptée est recherchée. C'est important car l'enjeu politique est bien de s'assurer du fait que les fonds tournent et permettent le renouvellement des entreprises soutenues.

En conclusion, il apparaît essentiel de rappeler la mobilisation exceptionnelle de la Région intervenue lors de la session de décembre 2020 en vue de contribuer à la constitution de nouveaux outils de sortie de crise aux côtés des acteurs bancaires et institutionnels.

Ainsi, le **fonds Breizh Rebond** vise à aider des entreprises bretonnes fragilisées par la crise et à les accompagner dans le changement de leur modèle économique, vers des fonctionnements plus durables. Le ticket d'investissement sera compris entre 2 et 6 millions d'euros pour des sociétés cibles comptant un chiffre d'affaires d'au moins 5 M€ pour un effectif de 50 et 500 personnes, l'objectif des souscripteurs étant la capacité pour ces sociétés de maintenir et créer de l'emploi, mais aussi de mettre en œuvre les indispensables transitions qu'elles soient environnementales, digitales et sociétales... qui seules assureront la pérennité durable de ces entreprises au vu des évolutions des marchés et des attentes des consommateurs.

En complément, le **fonds interrégional Epopée Transition I labellisé « Relance »** va proposer un accompagnement très opérationnel aux entreprises de son portefeuille porteuses d'un projet ambitieux de croissance ou de transformation de leur modèle. Il s'inscrit pleinement dans la dynamique portée par la Région d'accompagner les mutations de l'économie bretonne.

Par ailleurs, la société BIB pour « **Bretons, Investissons en Bretagne** » devait constituer, s'il se finalise, un dispositif de sortie de crise issu de la mobilisation des acteurs institutionnels représentatifs des grandes filières industrielles bretonnes pour accompagner en fonds propres prioritairement les entreprises de 15 à 50 salariés - en articulation avec Breizh Rebond. Les investissements de BIB devraient varier entre 100 et 500 K€, sur une durée allant de 3 à 7 ans.

Enfin, a été décidée l'entrée dans le **fonds Brienne III** qui cible des entreprises européennes dont le cœur d'activité se situe dans le domaine de la cybersécurité, ses interventions devant contribuer à accélérer leur développement au niveau national et international. Il s'agit du premier fonds thématique souscrit par la Région, dont l'objectif est double : un accès à l'expertise de la société de gestion sur des dossiers régionaux et plus largement sur les enjeux de la filière.

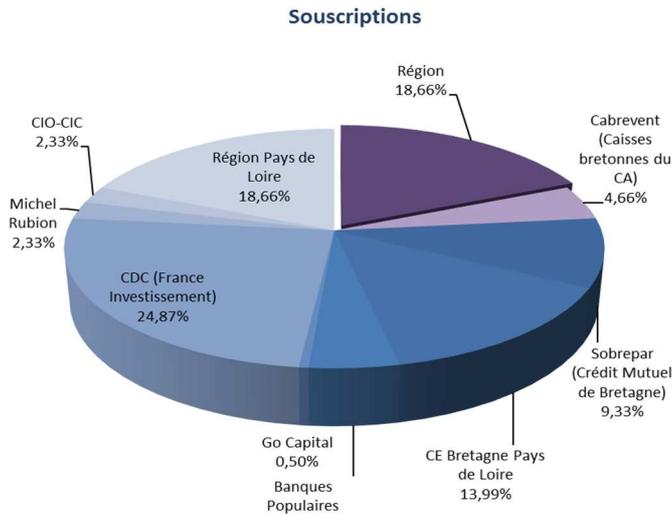
# IV.1 Ouest Ventures II

Envoyé en préfecture le 18/10/2021  
 Reçu en préfecture le 18/10/2021  
 Affiché le  
 ID : 035-233500016-20211014-21\_DFE\_SEGEP\_01-CC

**Création** en 2009 à la suite de Ouest Venture I.

**Statut juridique** : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)

**Représentation régionale dans la Gouvernance** (juillet 2021): Laurence FORTIN (Titulaire)

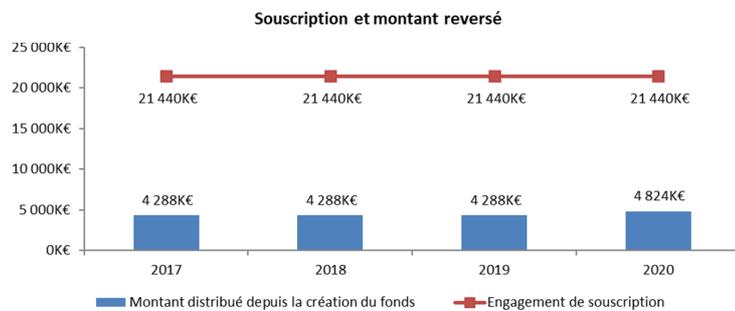
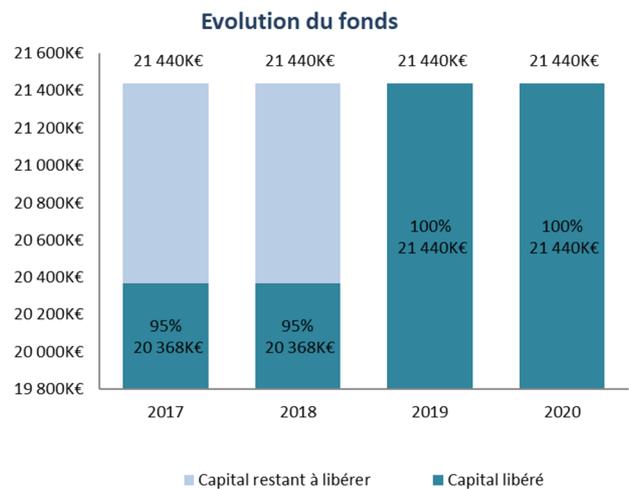


La Région a souscrit 4 M€ dans ce fonds de 21,4 M€.

**Activités** : Le FPCI Ouest Ventures II a vocation à investir principalement dans de jeunes sociétés innovantes à fort potentiel de croissance, non cotées, dans les domaines des Télécoms, des Technologies de l'Information et de la Communication, des Sciences de la Vie et des Services à forte innovation et/ou savoir-faire. OVII prend des participations minoritaires dans un nombre limité de sociétés pour des montants compris entre 300 k€ et 3 M€. La principale zone d'intervention est le Grand Ouest de la France : Bretagne, Pays-de-la-Loire et Normandie.

Au 31/12/2020, le montant des souscriptions était entièrement libéré, soit 4 M€ pour la Région.

Au 31/12/2020, le portefeuille du fonds compte 3 participations pour un total de 5,2 M€.



Depuis sa création, le fonds a procédé à une distribution de 4,8 M€.

## IV.2 Ouest Venture III

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

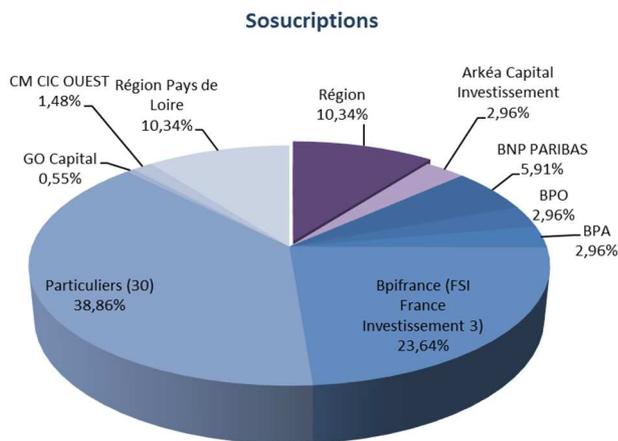
Affiché le

ID : 035-233500016-20211014-21\_DFE\_SEGEP\_01-CC

**Création** en 2015 afin de compléter le continuum de financement des entreprises, OVI et OVII étant arrivés au terme de leur période de souscription, et en complément de GO Capital Amorçage.

**Statut juridique** : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)

**Représentation régionale dans la Gouvernance** (juillet 2021) : Laurence FORTIN (Titulaire)

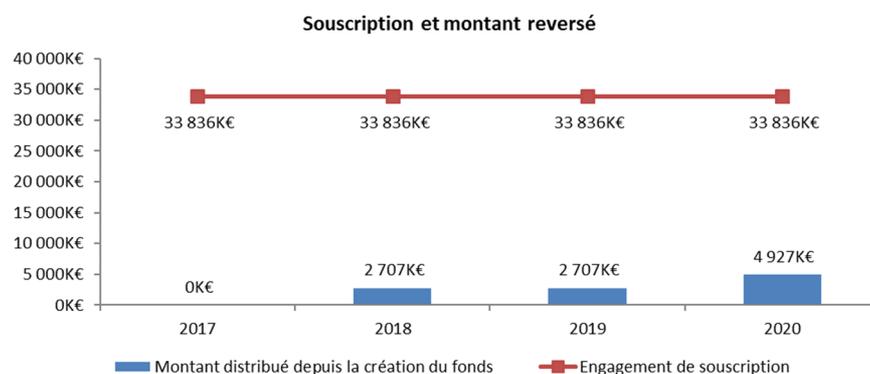
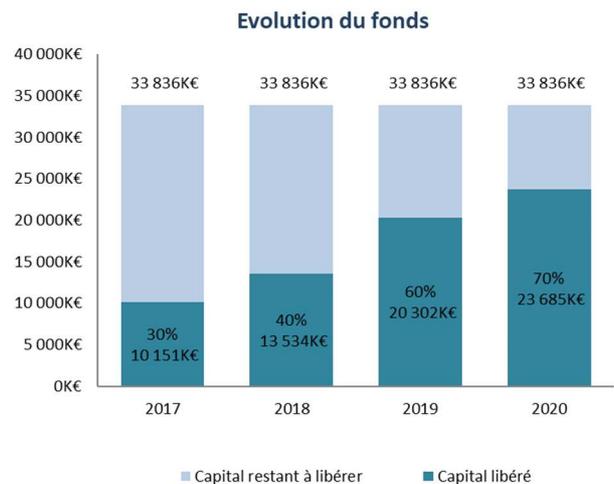


La Région a souscrit 3,5 M€ dans ce fonds de 33,8 M€.

**Activités** : Le FPCI Ouest Venture III a vocation à investir principalement dans des entreprises innovantes présentant des projets matures, en phase de conquête de marchés mondiaux requérant de grands besoins de financement de haut de bilan. Les participations s'échelonnent de 400 K€ à 4 M€ et sont concentrées autour d'une vingtaine de sociétés, principalement en Bretagne et Pays-de-la-Loire.

Au 31/12/2020, le montant des souscriptions était libéré à hauteur de 70%, soit 2,5 M€ pour la Région.

Au 31/12/2020, le portefeuille du fonds compte 10 participations pour un total de 11,8 M€.



Depuis sa création, le fonds a procédé à une distribution de 4,9 M€.

## IV.3 Go Capital Amorçage

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

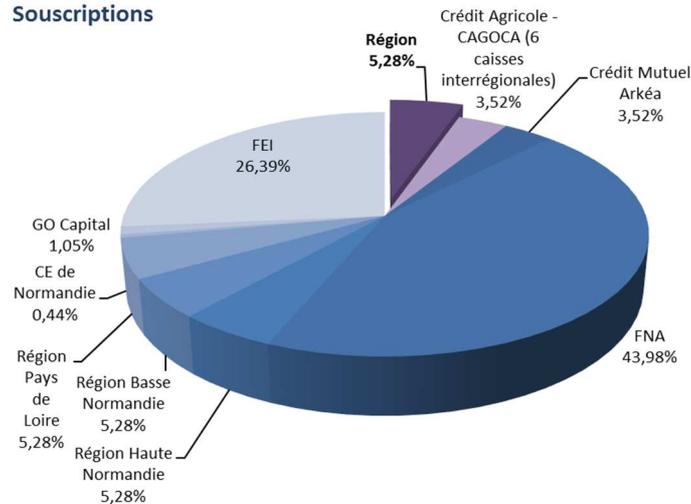
ID : 035-233500016-20211014-21\_DFE\_SEGEP\_01-CC

**Création en 2012**

**Statut juridique** : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)

**Représentation régionale dans la Gouvernance** (juillet 2021): Laurence FORTIN (Titulaire)

### Souscriptions

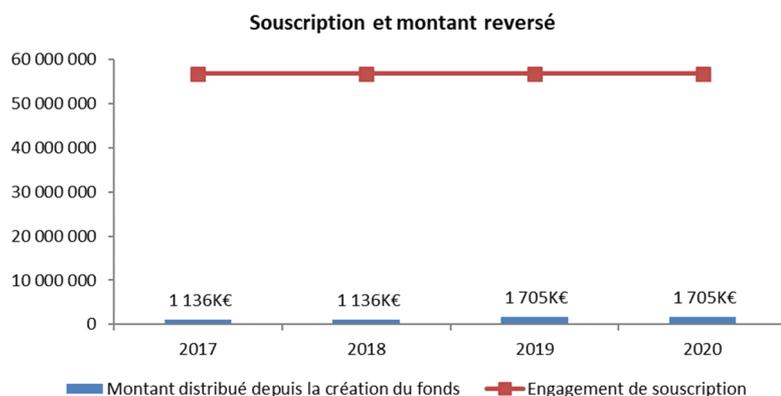
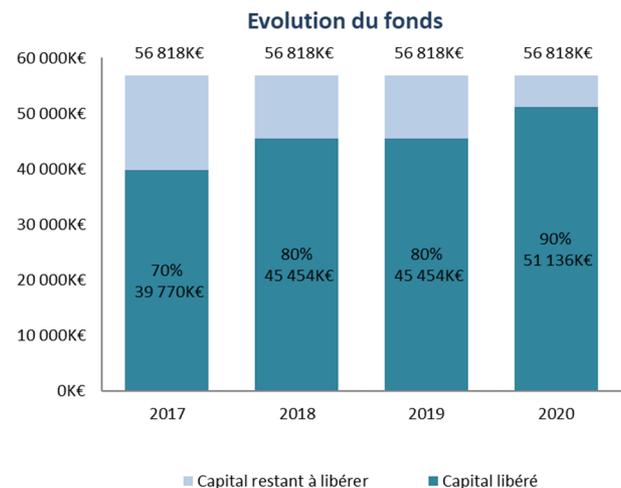


La Région a souscrit 3 M€ dans ce fonds de 56,8 M€.

**Activités** : Le FPCI GO CAPITAL Amorçage s'adresse aux jeunes entreprises du Grand Ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire et Normandie) présentant un fort potentiel de développement. Il intervient lors d'un premier investissement dans des sociétés innovantes en phase d'amorçage et présentes sur des secteurs à fort potentiel de développement, en particulier identifiées dans la SRDEII. L'amorçage se focalise sur des entreprises technologiques jeunes (moins de 5 ans), ayant réalisé un effort important de développement et en situation de finaliser leur prototype ou de mettre leurs premiers produits sur le marché.

Au 31/12/2020, le montant des souscriptions était libéré à hauteur de 90%, soit 2,7 M€ pour la Région.

Au 31/12/2020, le portefeuille du fonds compte 16 participations actives pour un total de 31,1 M€.



Depuis sa création, le fonds a procédé à une distribution de 1,7 M€.

## IV.4 Go Capital Amorçage II

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

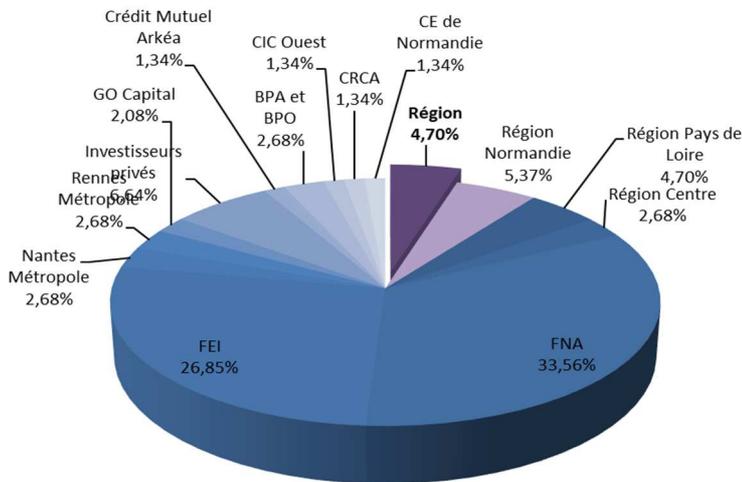
ID : 035-233500016-20211014-21\_DFE\_SEGEP\_01-CC

**Création** en 2017.

**Statut juridique** : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)

**Représentation régionale dans la Gouvernance** (juillet 2021) : Laurence FORTIN (Titulaire)

### Souscriptions



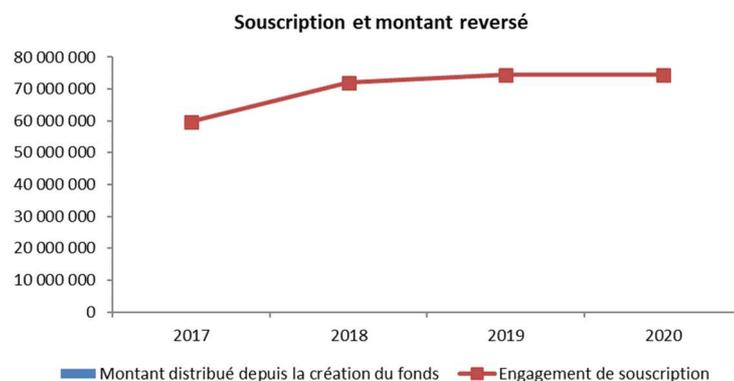
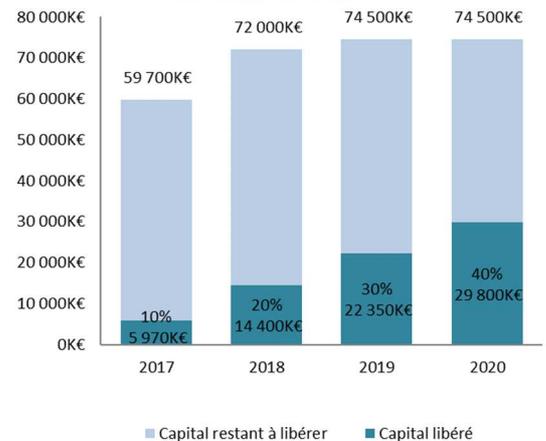
La Région a souscrit 3,5 M€ dans ce fonds de 74,5 M€.

**Activités** : Le FPCI GO CAPITAL Amorçage II s'adresse aux jeunes sociétés innovantes en phase d'amorçage, à fort potentiel de croissance, non cotées, dans les domaines suivants: Biotechnologies et nutrition-santé, Economie numérique, Santé et médical, Innovation de services, Industrie, Matériaux et Transition énergétique. La zone d'intervention se situe dans le Grand Ouest de la France: Bretagne, Pays de Loire, Centre-Val de Loire et Normandie.

Au 31/12/2020, le fonds était libéré à hauteur de 40%, soit 1 400 K€ pour la Région.

Au 31/12/2020, le portefeuille du fonds compte 20 participations pour un total de 18,9 M€.

### Evolution du fonds



Depuis sa création, le fonds n'a procédé à aucune distribution, ce qui est normal en phase de constitution de son portefeuille.

## IV.5 Breizh Armor Capital

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

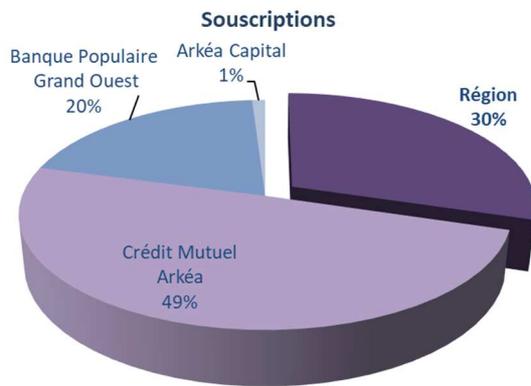
Affiché le

ID : 035-233500016-20211014-21\_DFE\_SEGEP\_01-CC

**Création** en mars 2018.

**Statut juridique** : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)

**Représentation régionale dans la Gouvernance** (juillet 2021) : Daniel CUEFF (titulaire), Gaël LE MEUR (suppléante)



La Région a souscrit 3 M€ pour ce fonds de 10,1 M€.

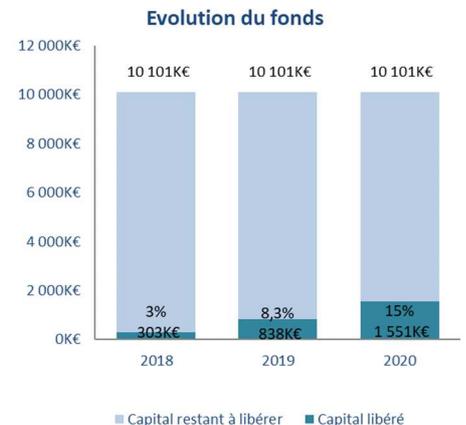
### Activités :

Le FPCI « Breizh Armor Capital » a pour objet de prendre des participations minoritaires, par apport de fonds propres, dans les entreprises en phase d'amorçage, de développement ou de transmission qui exercent leurs activités dans les domaines de la mer et du littoral. Le fonds investira en particulier dans les entreprises dont les activités relèvent de :

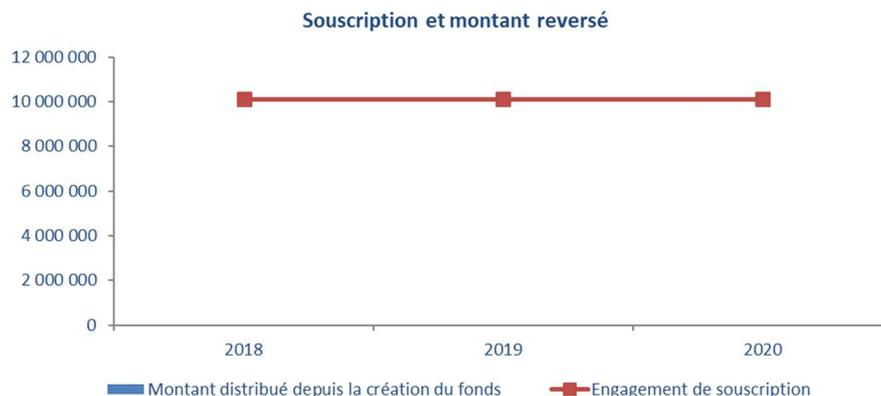
- la pêche côtière et hauturière dans une optique de développement durable de la filière et de la transmission des armements,
- l'aquaculture,
- la commercialisation et la valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Le montant unitaire d'investissement par projet est compris entre 200K€ et 800 K€. L'investissement prend en priorité la forme d'un emprunt obligataire ou, le cas échéant, d'une prise de participation minoritaire au capital.

Au 31/12/2020, 15,35% des parts était libérées, soit 460,5 K€ pour la Région.  
 Au 31/12/2020, le portefeuille du fonds compte 2 participations pour un total de 860 K€.



Depuis sa création, le fonds n'a procédé à aucune distribution, ce qui est normal en phase de constitution de son portefeuille.



## IV.6 Bretagne Participations (BP)

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

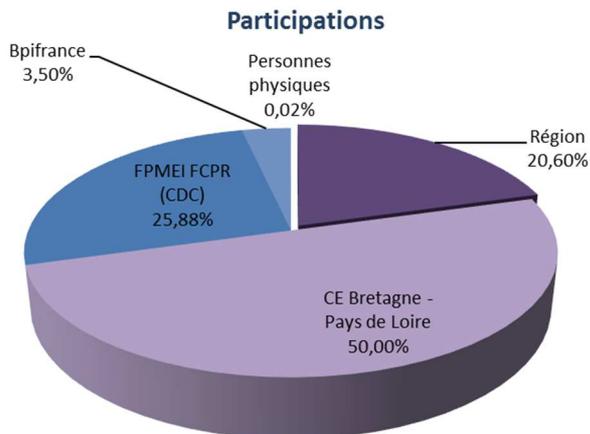
Affiché le

ID : 035-233500016-20211014-21\_DFE\_SEGEP\_01-CC

**Création** en 1999 suite à la disparition de la Société de Développement Régional

**Statut juridique** : Société anonyme

**Représentation régionale dans la Gouvernance** (juillet 2021): Laurence FORTIN (Titulaire)



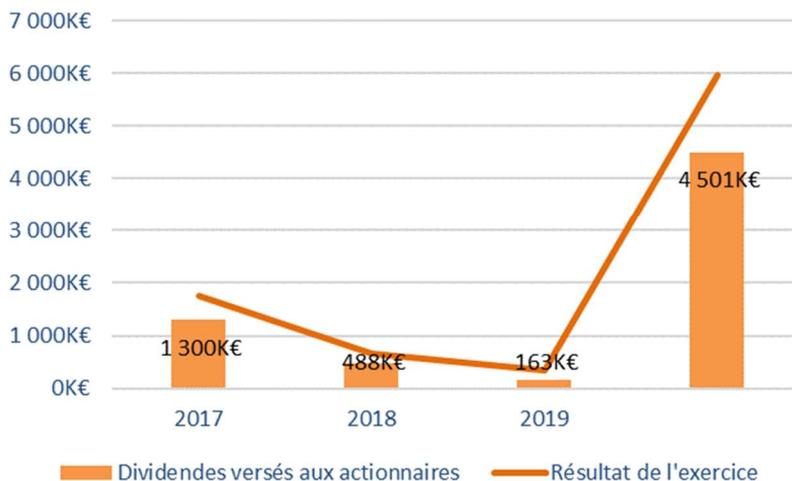
Au 31/12/2020, le capital de Bretagne Participations s'élevait à 15 M€. La Région Bretagne détient 20,6 % du capital représentant 3 M€.

**Activités** : Bretagne Participations, gérée par Sodéro Gestion, se veut le partenaire des entreprises du Grand Ouest qui ont une stratégie de développement ambitieuse et clairement identifiée.

Elle accompagne les entrepreneurs dans leurs projets de croissance (externe et interne) ou de reprise d'entreprises (LBO et LBI), de réorganisation de capital et de diversification patrimoniale, dans tous les secteurs d'activité.

Ses opérations se réalisent généralement en co-investissement avec les autres fonds gérés par Sodéro Gestion.

### Résultat et dividendes distribués



Au 31/12/2020, Bretagne Participations est présente dans 22 sociétés pour un montant total de 15,6 M€.

La société réalise un bénéfice net de 5 985 K€, suite à la sortie de participations historiques du portefeuille.

En 2020, des dividendes ont été versés aux actionnaires pour un montant total de 4 501 K€, soit 927 K€ pour la Région Bretagne.

## IV.7 Breizh Invest PME (BIP ex Bretagne Jeunes Entreprises (BJE))

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

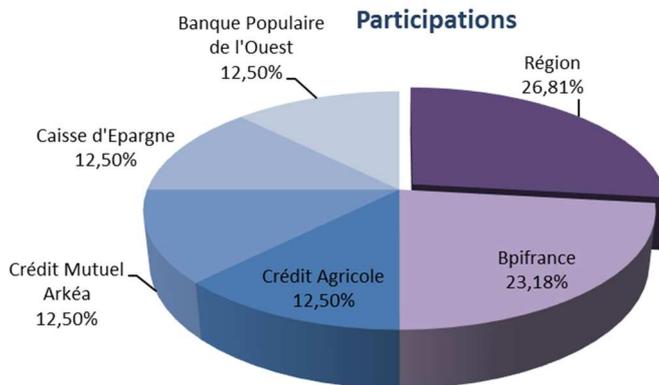
Affiché le

ID : 035-233500016-20211014-21\_DFE\_SEGEP\_01-CC

**Création** fin 1999 suite à la reconfiguration de la Société de Développement Régional.

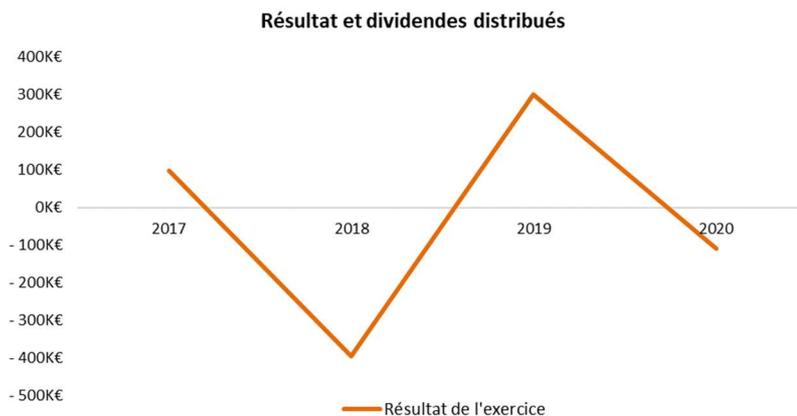
**Statut juridique** : Société anonyme

**Représentation régionale dans la Gouvernance** (juillet 2021) : Laurence FORTIN (Titulaire)



Au 31/12/2020, le capital de Bretagne Jeunes Entreprises s'élevait à 7,4 M€. La Région Bretagne détient 26,8 % du capital représentant 1,9 M€.

**Activités** : Breizh Invest PME (anciennement BJE) est une société de capital-investissement dédiée au financement du développement et de la transmission-reprise des PME bretonnes (fourchette d'intervention 100 K€ à 400 K€). BIP investit dans des entreprises plutôt traditionnelles.



Au 31/12/2020, Breizh Invest PME est présente dans 28 sociétés pour un montant total de 5,4 M€. La société réalise une perte de -109 K€ en 2020.

## IV.8 Bretagne Capital Solidaire (BCS)

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

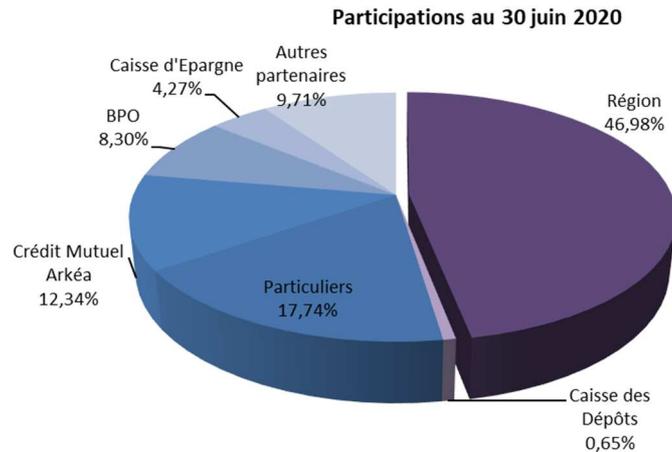
Affiché le

ID : 035-233500016-20211014-21\_DFE\_SEGEP\_01-CC

**Création fin 2001**

**Statut juridique** : Société anonyme à capital variable

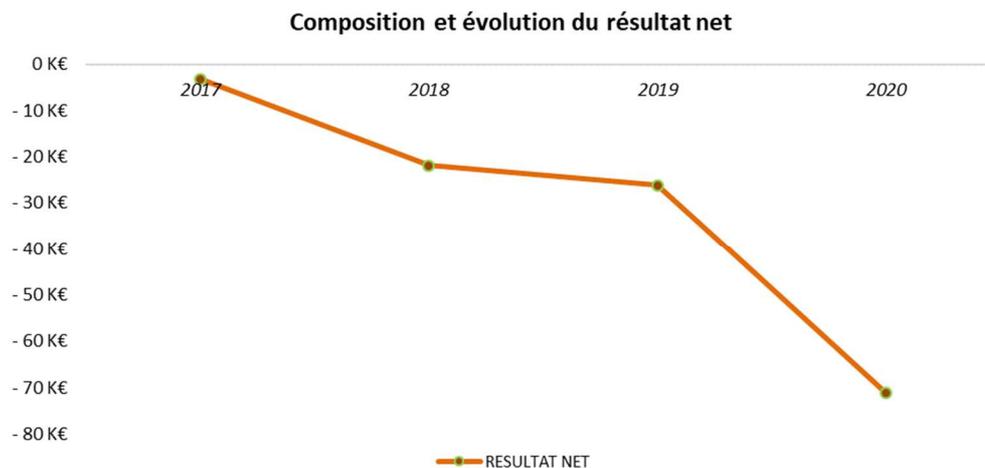
**Représentation régionale dans la Gouvernance** (juillet 2021) : Laurence FORTIN (Titulaire)



Au 30/06/2020, le capital de Bretagne Capital Solidaire s'élevait à 1,5 M€. La Région Bretagne détient 46,98 % du capital représentant 723 K€.

**Activités** : Bretagne Capital Solidaire soutient en fonds propres et quasi fonds propres les petites entreprises en création, reprise ou porteuses d'un nouveau projet, présentant de bonnes perspectives de croissance.

Au 30/06/2020, Bretagne Capital Solidaire est présente dans 45 sociétés pour un montant total de 900 K€ bruts. La société enregistre une perte nette de 71 K€.



## IV.9 Breizh Up

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 035-233500016-20211014-21\_DFE\_SEGEP\_01-CC

**Création** en octobre 2015

**Statut juridique** : Société par actions simplifiée à associé unique

**Représentation régionale dans la Gouvernance** (juillet 2021) : Laurence FORTIN (Présidente du conseil de la stratégie), Gaël LE MEUR, Isabelle LE CALLENNEC



Au 31/12/2020, le capital de Breizh Up s'élevait à 20 M€ et était libéré à hauteur de 15 M€.

La Région Bretagne est l'unique actionnaire.

**Activités** : Doté d'un capital de 20 M€ par la Région, son unique actionnaire qui bénéficie d'une aide de 16 M€ de fonds européens Feder, Breizh up, fonds de co-investissement, vise à accompagner une trentaine de jeunes entreprises innovantes en cinq ans pour des levées de fonds comprises entre 200 et 750 K€ (interventions en fonds propres ou quasi fonds propres).



Au 31/12/2020, Breizh Up est présente dans 24 sociétés pour un montant total 9,3 M€.

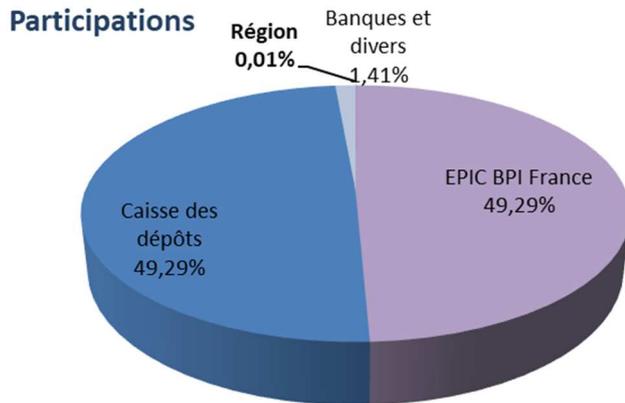
Son résultat net est une perte de de - 0,5 M€, ce qui est habituel pour un FCPI en phase de constitution de son portefeuille.

## IV.10 Bpifrance Financement, devenue Bpifrance en 2020

**Statut juridique** : société anonyme

**Représentation régionale dans la Gouvernance** (juillet 2021) : Laurence FORTIN

**Prise de participation de la Région** : Cette participation historique de la Région Bretagne a débuté dans la Société de développement régional (SDR), puis OSEO et enfin Bpifrance Financement (le 13/7/2013), issu de la fusion de Oséo garantie, Oséo innovation et Oséo Bretagne par Oséo Financement fin 2010. Le partenariat avec la Région est davantage institutionnel.

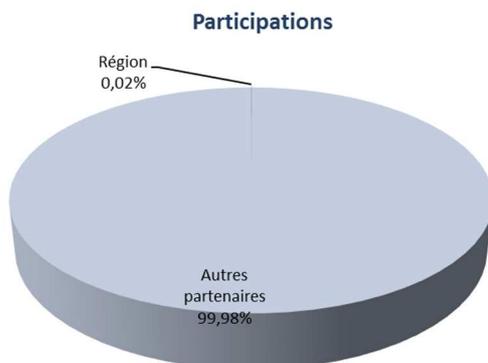


Le 18/12/2020, une Assemblée Générale extraordinaire a validé la fusion-absorption de Bpifrance SA par Bpifrance Financement avec effet rétroactif au 1/1/2020. La société est dénommée Bpifrance. Son capital social s'élève à 5 440 M€. La participation historique de la Région s'élève à 0,665 M€.

## IV.11 Société Locale d'Épargne d'Ille-et-Vilaine

**Prise de participation de la Région** : 2000

**Objet social** : Les sociétés locales d'épargne (SLE) ont pour objet de favoriser la détention la plus large du capital de la Caisse d'épargne à laquelle elles sont affiliées. Depuis la loi n°99,532 du 25 juin 1999, les Caisses d'Épargne sont agréées en tant que banques coopératives, dont le capital est exclusivement détenu par des SLE. Les SLE ne peuvent pas faire d'opérations de banques et doivent centraliser leurs flux de trésorerie auprès de leur Caisse d'épargne d'affiliation. A statut coopératif (une personne = une voix), elles disposent d'un capital variable sous forme de parts sociales détenues par les coopérateurs.



Au 31 mai 2019, la Société Locale d'Épargne d'Ille-et-Vilaine Nord comptait 30 367 sociétaires.

La part de la Région représentait 0,02% dans le capital de la société.

## IV.12.1 Présentation de la SEMBREIZH et de ses activités

**Création** en 1957, à l'initiative du Comité d'études et de Liaison des Intérêts Bretons (CELIB).

**Statut juridique** : société anonyme d'économie mixte.

**Représentation régionale dans la Gouvernance** (juillet 2021) : Laurence FORTIN (Présidente), Isabelle PELLERIN, Guillaume ROBIC, Anne GALO, Isabelle LE CALLENNEC, Ronan PICHON, Yves BLEUNVEN

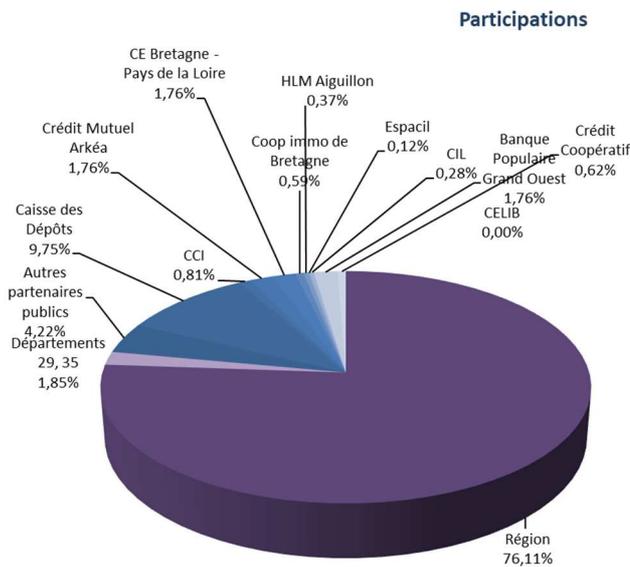
En 2020, le conseil d'administration a validé l'augmentation de capital de Sembreizh d'un montant de 5,4 M€ afin de créer la Foncière BreizhCité, d'acquérir les titres SAFIDI dans Eilan et de pourvoir à ses besoins financiers propres pour des opérations nouvelles. Ainsi, au 31/12/2020, le capital de SEMBREIZH s'élevait à 11 368 848 € détenu majoritairement par des actionnaires publics majoritaires.

- La Région Bretagne détient 77,96 % du capital représentant

8 652 862 €

- Les Départements Ille-et-Vilaine et Finistère : 1,85 %,
- Brest Métropole : 1,33 %,
- La ville de Quimper : 0,94 %
- La ville de Lorient : 0,88 %,
- et le groupement en assemblée spéciale (7 villes et la Communauté de commune du pays de Redon) : 1,07 %.

Ainsi, 82,18 % (9 342 587 €) du capital est détenu par les collectivités publiques.



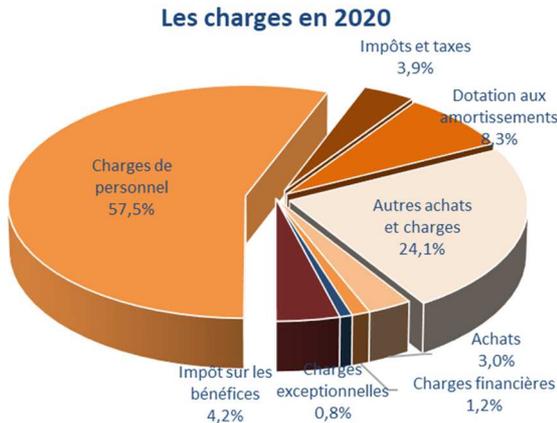
**Activités** : SEMBREIZH aide les territoires bretons à concrétiser leurs projets de développement en mobilisant ses équipes, de la faisabilité à la réalisation en passant par le financement sur les 3 segments suivants : superstructure, aménagement et énergie/environnement.

Renouvellement du mandat de la Région	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce contrat concerne la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement sur le patrimoine immobilier régional (lycées et hors lycées).</li> <li>• Il a une durée de 2 ans renouvelable 2 fois, notifié le 18 janvier 2019.</li> <li>• Au 31 décembre 2020, 315 opérations "vivantes", dont 87 en phase quitus, auxquelles s'ajoutent 189 opérations en cours de validation de quitus.</li> <li>• Rémunération forfaitisée et versée par mensualité qui s'élève à 5 030 K€ en 2020.</li> </ul>
Approbation du plan stratégique 2020-2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'activité de Sembreizh se développera vers les thématiques suivantes :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>• mandat de la région pour la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement sur le patrimoine immobilier régional</li> <li>• Centralités et Territoires</li> <li>• Développement économique</li> <li>• Maritimité</li> <li>• Le patrimoine régional autre que le mandat</li> <li>• Transition énergétique</li> <li>• Tourisme social et solidaire</li> </ul> </li> </ul>
Prise de participation dans Breizh Cité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Novembre 2020 : prise de participations à hauteur de 30,49% du capital de la SAS Breizh Cité, soit 1 M€</li> <li>• BreizhCité, foncière régionale, est dédiée à la mise en oeuvre de programmes stratégiques pour la dynamisation de centres-bourgs et centres-villes en assurant la promotion immobilière de programmes mixtes alliant commerces et logements et le portage de l'immobilier économique.</li> </ul>

## IV.12.2. Synthèse des comptes 2020

### A – Les produits et charges au 31/12/2020 :

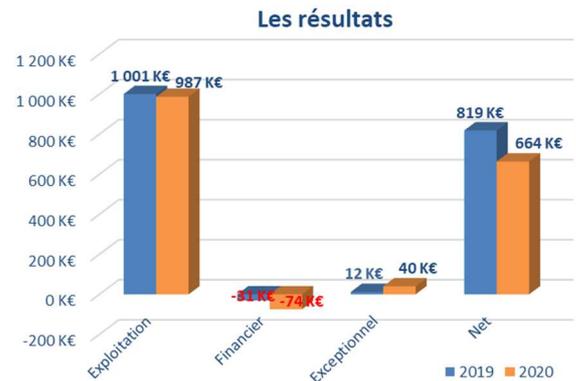
Le montant total des produits s'élève à 7 477 K€ et ceux-ci sont composés à plus de 99% des produits d'exploitation. Ils ont augmenté de 6% par rapport à 2019. Les produits financiers se sont élevés à 9 K€ (24 K€ en 2019). Les produits exceptionnels, d'un montant de 99 K€, sont en hausse (25 K€ en 2019).



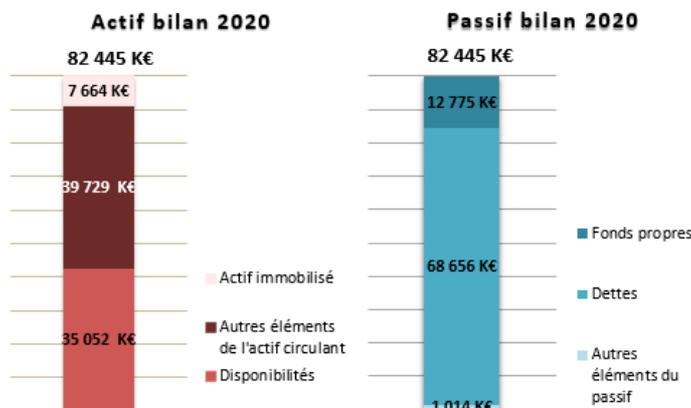
Le montant total des charges s'élève à 6 814 K€ et celles-ci sont en hausse de 10 % par rapport à l'année 2019. Elles sont composées à 94% des charges d'exploitation. Celles-ci recouvrent : les charges de personnel, d'un montant de 3 915 K€, en hausse de 7%, les autres achats et charges externes à hauteur de 1 437 K€ en baisse de 14%, les impôts, taxes et versements assimilés pour 262 K€ et des achats pour un montant de 202 K€. Les dotations aux amortissements et provisions pour charges d'exploitation s'élèvent à 567 K€. Les charges financières représentent 83 K€ (55 K€ en 2019) et les charges exceptionnelles 58 K€ (13 K€ en 2019). L'impôt sur les bénéfices s'élève à 289 K€.

### B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation positif s'élève à 987 K€. Le résultat financier est déficitaire de -74 K€. Le résultat exceptionnel est de 40 K€. L'ensemble des résultats cumulés après la prise en compte de l'impôt sur les bénéfices (289 K€) présente un excédent de 664 K€ pour l'exercice 2020, permettant le versement de dividendes pour les actionnaires à hauteur de 37 K€.



### C - Les comptes de bilan au 31/12/2020 :



Le montant total du bilan (fonctionnement, opérations de mandat et concessions) s'élève à 82,8 M€ (87,8,2 M€ en 2019). Les fonds propres s'élèvent à 13 M€, soit 15 % du montant total du bilan 2020.

### D – Les filiales:

Au 31/12/2020, la SEMBREIZH détient 64,29% du capital de la SAS EILAN devenue Breizh Energies, soit 1 773 K€ (résultat 2020 : - 52 K€), 30,49% du capital de la SAS BREIZH CITE, soit 1 000 K€, libéré à hauteur de 50% au 31/12/2020, 26% de la SAS CO BIOGAZ, soit 26 K€ (résultat 2020 : -179 K€) et 24,3% du capital de la SAS BREIZH IMMO, soit 2 400 K€ (résultat 2020 : 6 K€).

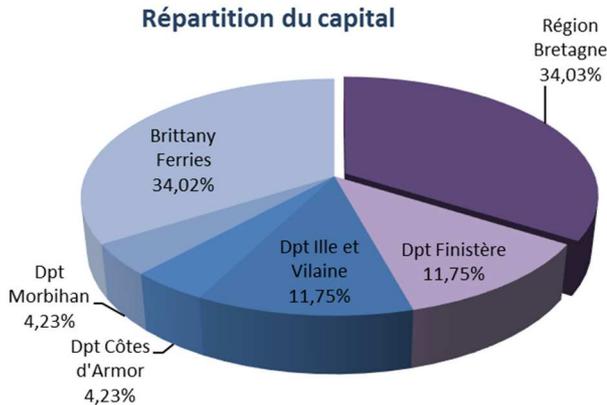
## IV.13 La Société Anonyme Bretonne d'Économie Mixte d'Équipement Naval (SABEMEN)

### IV.13.1. Présentation de la SABEMEN et ses activités

**Création** en 1982,

**Statut juridique** : société anonyme d'économie mixte.

**Représentation régionale dans la Gouvernance** (juillet 2021) : Michaël QUERNEZ (Titulaire), Daniel CUEFF (Titulaire), Laurence FORTIN (Titulaire), Agnès LE BRUN (Titulaire), Gaël LE MEUR (Suppléante), Stéphane PERRIN (Suppléant), Olivier LEBRAS (Suppléant), Nicolas BELLOIR (Suppléant).

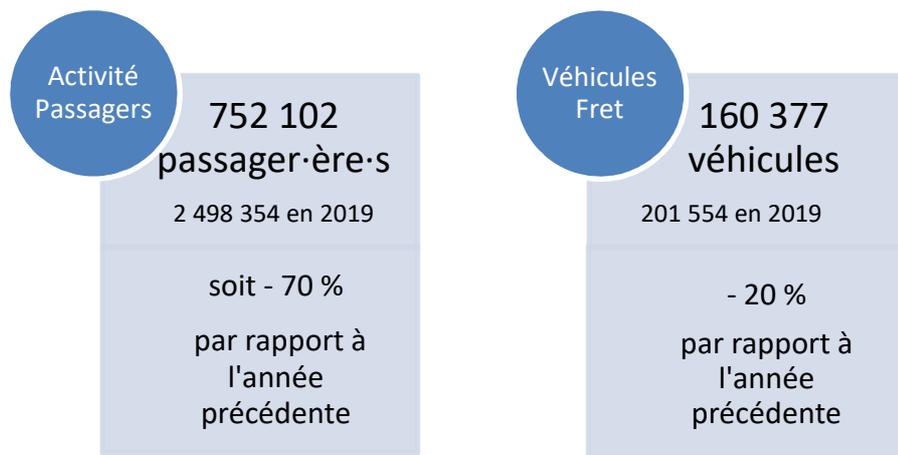


Au 31/10/2020, le capital de la SABEMEN s'élevait à 83,4 M€ avec 5 560 000 titres répartis entre 9 actionnaires. 68 % des titres étant détenus à part égale, entre la Région Bretagne et la société privée Bretagne Angleterre Irlande 'B.A.I' (Brittany Ferries). Les Départements du Finistère et d'Ille-et-Vilaine, détiennent également 653 333 titres chacun, les Départements des Côtes-d'Armor et du Morbihan, 235 000 titres chacun. Par ailleurs, 3 entreprises détiennent chacune 1 part.

**Activités** : La SABEMEN a pour objet le financement et l'acquisition de navires transbordeurs (directement ou indirectement, par voie de filiales existantes ou à créer) en vue de leur affectation sur les lignes internationales à un armement assurant des services de marchandises et de passagers et dont l'activité est essentiellement basée sur la desserte des ports de Bretagne.

Elle a également poursuivi l'exécution des conventions qui ont été approuvées au cours des exercices antérieurs avec la société Brittany Ferries Bretagne Angleterre Irlande (BAI), fragilisée par le contexte du Brexit et fortement impactée par la crise sanitaire de la Covid-19 du fait de l'arrêt de l'activité des navires du 17 mars au 11 mai 2020, navires en partie propriété de SOMABRET. Pour soutenir l'activité, une avance en compte courant d'associés de 30 M€ a été mise en place en octobre 2020 par la Région Bretagne au profit de SABEMEN (1<sup>er</sup> versement de 15 M€ effectué) qui l'a reversée à SOMABRET dans les mêmes conditions d'application, soit une durée de 2 ans et un taux d'intérêt annuel de 0,5%.

Activité de la société BAI plus en détail :



Le suivi des conventions et de la caution solidaire et indivisible :

Le 8 octobre 2020, le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'une convention d'avances en compte courant entre SABEMEN et SOMABRET, pour une durée de 2 années, renouvelable une fois, de 30 000 000 €. Cette avance porte intérêt au 31 octobre de chaque année, et pour la première fois le 31 octobre 2021. Il n'y a donc pas eu de produits

financiers générés sur l'exercice 2019/2020. Le solde de cette avance en compte courant au 31/10/2020, est débiteur de 15 000 000€.

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 035-233500016-20211014-21\_DFE\_SEGEP\_01-CC

Les conventions approuvées au titre des exercices antérieurs pour l'intérêt social, se sont poursuivies et concernent :

- La convention de trésorerie conclue le 3 juillet 2008 pour une durée indéterminée avec la SOMABRET : ces avances en comptes courants ont généré des produits financiers sur l'exercice 2019/2020 de 17 485 €.
- La convention dont l'engagement a été pris le 8 novembre 2013 pour une caution solidaire et indivisible afin de garantir, au bénéfice des prêteurs, les engagements de la SNC ARMORIQUE au titre de la convention de prêt à hauteur de 40 % de la somme principale plus les autres frais. Les produits financiers s'élèvent à 3 321 € sur la base de l'encours principal de 2 806 196 € au 31/10/2020.
- La caution solidaire et indivisible du 9 juillet 2015 pour garantir, au bénéfice des prêteurs, les engagements de la SAS SOMABRET au titre de la convention de prêt pour le financement des travaux de Scrubbers (système de nettoyage des fumées) du Pontaven à hauteur de 75 % de la somme principale de 13 700 000 €, soit 10 275 000 € plus les autres frais. Les produits financiers s'élèvent à 5 041 € sur la base de l'encours principal de 2 130 714 € au 31/10/20.
- La caution solidaire et indivisible du 19 février 2015 pour garantir, au bénéfice des prêteurs, les engagements de la SAS SOMABRET au titre de la convention Scrubbers Facility Guarantee BAI à hauteur de 40% de la somme en principal de 10 000 000 €, soit 4 000 000 € plus les autres frais. La rémunération est comptabilisée dans un compte de produits financiers pour 4 655 € sur la base de l'encours principal de 3 928 571 € au 31/10/2020.

#### IV.13.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2020

La Région Bretagne a été destinataire des comptes de la SABEMEN relatifs à l'exercice clos au 31 octobre 2020. Les comptes certifiés par un commissaire aux comptes ont été approuvés le 11 mars 2020. Le résultat de la compagnie s'élève à 3 447 € et a été affecté au poste de réserve légale en intégralité.

##### A – Les produits et charges au 31/10/2020 :

Les charges d'exploitation d'un montant de 25,2 K€ ont baissé de 4,9 % par rapport à l'exercice 2019 (26,5 K€). Elles comprennent les charges externes, composées des coûts d'assurances, d'honoraires et de services bancaires. Le résultat d'exploitation est structurellement déficitaire du fait de l'absence de chiffre d'affaires et d'autres produits d'exploitation.

Les produits financiers ont diminué de 28,2 % par rapport à l'année 2019 et s'élèvent à 30,8 K€.

L'impôt sur les sociétés impacte le résultat net de l'exercice à hauteur de 1,3 K€.

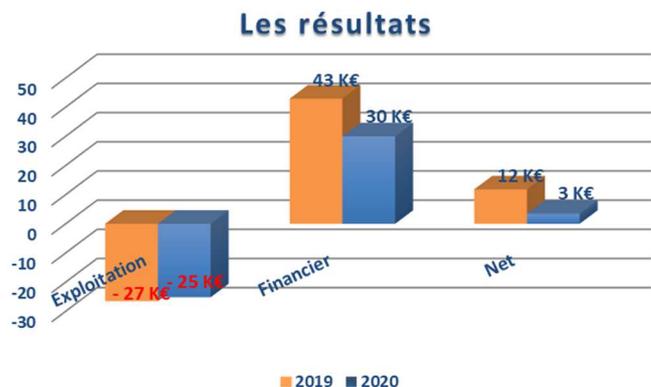
##### B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation s'élève à – 25,2 K€.

Le résultat financier d'un montant de 30 K€, enregistre une diminution de 30,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'élève à 4,7 K€.

L'ensemble de ces résultats, après impôts présente un résultat bénéficiaire de 3 K€.



##### C - Les comptes de bilan au 31/10/2020 :

Le total du bilan se chiffre à 107,3 M€.

L'actif se compose essentiellement d'immobilisations financières à hauteur de 99 % pour 105,9 M€, dont 15 M€ au titre de la convention d'avances en compte courant avec SOMABRET. Les créances sont stables et s'élèvent à 1,4 M€. Les disponibilités sont quasi nulles. Le passif se compose du capital qui reste stable, soit 83,4 M€, et des réserves légales de 1,2 M€. Les réserves réglementées de 1,2 M€ ainsi que les autres réserves de 6,5 M€ restent au même niveau qu'en 2019. Sur l'exercice 2020, 15 M€ apparaissent au titre de dettes financières, correspondant à l'avance en compte courant de la Région Bretagne à SABEMEN.

##### D- Les activités des filiales et des sociétés contrôlées

Dans le cadre de l'activité des filiales et des sociétés qu'elle contrôle indirectement, la société SABEMEN détenait à la clôture de l'exercice 2019/2020, 75,02 % du capital de la SAS SOMABRET, soit 38 700 K€, société qui porte les navires BRETAGNE, PONT AVEN et ARMORIQUE. Au 31/10/2020, cette SAS enregistrait 12,4 M€ de produits d'exploitation, constitués des loyers facturés à BAI, et 15,4 M€ de charges, soit un résultat d'exploitation négatif de 3 M€. Le résultat financier était positif à hauteur de 4,6 M€ et le bénéfice comptable s'élevait à 1,7 M€.

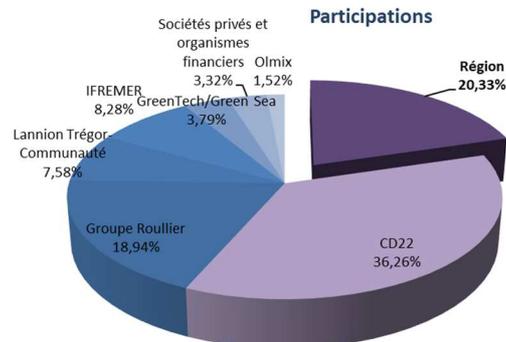
## IV.14 Le Centre d'Étude et de Valorisation des Algues (CEVA)

### IV.14.1. Présentation du CEVA et ses activités

**Création** en 1982 sous forme associative puis sous la forme d'une société d'économie mixte en 1986 pour répondre aux besoins exprimés de la filière de mettre en œuvre une recherche appliquée portant sur les algues, leur mode de développement et de production, ainsi que leurs utilisations économiques et industrielles.

**Statut juridique** : société anonyme d'économie mixte.

**Représentation régionale dans la Gouvernance** (juillet 2021) : Delphine ALEXANDRE, Fanny CHAPPE, Véronique MEHEUST



Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2020, une augmentation de capital a été décidée à hauteur de 256 000 € portant ainsi le capital social à 1 056 000 €. Il est désormais détenu à hauteur de 64 % par les collectivités locales (36,26 % par le Département des Côtes d'Armor, 20,33 % par le Conseil régional et 7,58 % par Lannion-Trégor Communauté) et 36% par des entités privées (18,94 % par le groupe Roullier au travers de son Centre Mondial de l'Innovation, 8,28% par l'IFREMER, 3,79% par la société GreenTech/GreenSea, 1,52% par la société Olmix, 3,32% par d'autres sociétés.)

**Activité** : Le CEVA a pour mission d'assurer le transfert des connaissances dans le domaine industriel afin de favoriser le développement économique, de développer en partenariat avec les personnes morales de droit public, toute activité scientifique et technique en rapport avec la protection de l'environnement, l'estimation des ressources végétales marines, leur gestion et leur production. Le CEVA assure 4 types d'activités :

- Une mission d'intérêt général régionale dans le cadre de sa mission de sensibilisation, de promotion, d'accompagnement et de diffusion de l'innovation auprès des entreprises ;
- Une activité de Recherche et Développement dans le cadre de projets de recherche notamment collaboratifs visant à anticiper les technologies ou produits de demain ;
- Une activité de recherche sous contrat pour le compte d'industriels dans la définition de leurs produits ou process ;
- Une activité de recherche d'appui technique, de veille et d'observatoire à destination des collectivités territoriales et de l'Etat sur la question du phénomène des algues vertes.

Sensibilisation, conseil et accompagnement de projets d'innovation

- Mise à disposition de connaissances scientifiques et techniques dans le domaine des algues.
- Conseils techniques, technologiques ou réglementaires donnés aux entreprises dans le cadre de rencontres, d'entretiens téléphoniques ou de visioconférences.
- 260 structures accompagnées dont 71 PME bretonnes et porteurs de projet (pour 11, visites sur site ou rencontres).
- 1 projet d'innovation de PME montés et accompagnés par le CEVA, 6 projets d'innovation déposés impliquant le CEVA en tant que partenaire.

Veille prospective et stratégique

- Environnement : nouveaux outils de monitoring et d'aide à la décision, écophysologie des algues et environnement, indicateurs de la qualité des eaux, détermination de zones propices à la culture.
- Culture d'algues : développement et transfert vers les opérateurs de méthodes de production commerciales, domestication de nouvelles espèces, aquaculture multitrophique intégrée en mer et à terre, phytoépuration des effluents.
- Installation des opérateurs et mise en marché: caractérisation des besoins des filières en aval et en amont, normalisation et qualification des filières de production, promotion de l'algue.
- Valorisation des algues: nouveaux produits et procédés, bénéfiques des algues en nutrition et santé humaine/animale/végétale, évaluation environnementale et économique des filières.
- Structuration et alimentation de bases de données bibliographiques à usage interne.

Animation et diffusion

- Accueil de partenaires, de professionnels et d'acteurs locaux pour la promotion et la valorisation des travaux du CEVA fortement impacté par la situation sanitaire.
- 5 conférences données par le CEVA.
- Développement d'un nouveau site internet et d'un blog
- 11,5 jours de formations auprès de 105 personnes dont 4 entreprises et 6 établissements d'enseignement.

Réseaux et contribution aux politiques publiques

- Implication dans de nombreux réseaux publics ou privés en vue de la structuration de la filière et d'émergence de projets : ACT Food Bretagne, membre de Valorial, du pôle Mer Bretagne Atlantique, du pôle Aquimer, du pôle Végépolys Valley
- Contributions aux politiques publiques par des expertises en matière de réglementation, normalisation et participation à différentes instances et groupes de travail...

## IV.14.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2020

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

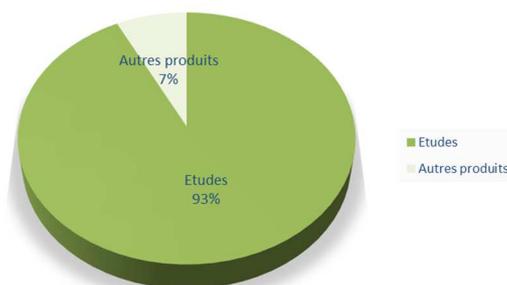
ID : 035-233500016-20211014-21\_DFE\_SEGEP\_01-CC

Les comptes du CEVA transmis à la Région Bretagne ont été clôturés au 31/12/2020. Le résultat net de l'exercice est de 153 K€.

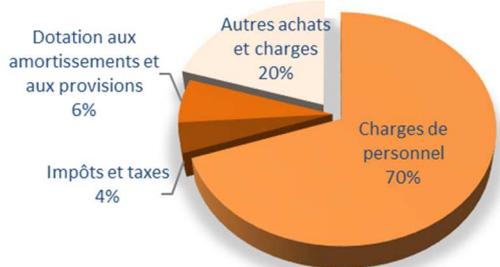
### A – Les produits et charges au 31/12/2020 :

Le montant total des produits s'élève à 2 360 K€, en baisse de 3,7% par rapport à 2019. Ils comprennent, les produits d'exploitation d'un montant total de 2 298 K€ (2 447 K€ en 2019), soit 97,4 % du total des produits, dont le chiffre d'affaires net représente 2 127 K€ (près de 93% du montant total des produits d'exploitation) en baisse de 3,2% par rapport à 2019. Les produits financiers sont inférieurs à 1K€ et les produits exceptionnels s'élèvent à 62 K€.

#### Produits d'exploitation 2020



#### Charges d'exploitation 2020



Le montant total des charges s'élève à 2 208 K€ et enregistre une baisse de 3,4% par rapport à 2019.

Elles comprennent les charges d'exploitation d'un montant de 2 172 K€, dont : les frais de fonctionnement courant pour 400 K€ soit 20 % des charges d'exploitation, en baisse de 17% par rapport à 2019 ; les impôts, taxes et versements assimilés pour un montant de 91 K€ ; les charges de personnel pour un montant de 1 513 K€, soit 70 % des charges d'exploitation, stables par rapport à 2019. Les dotations aux amortissements et aux provisions représentent 132 K€.

Les charges financières s'élèvent à 3 K€ et les charges exceptionnelles s'élèvent à 171 K€.

### B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est excédentaire de + 153 K€ (166 K€ en 2019). Le résultat financier est de -3 K€ (1 K€ en 2019).

Le résultat exceptionnel est négatif de 109 K€ (-82 K€ en 2019).

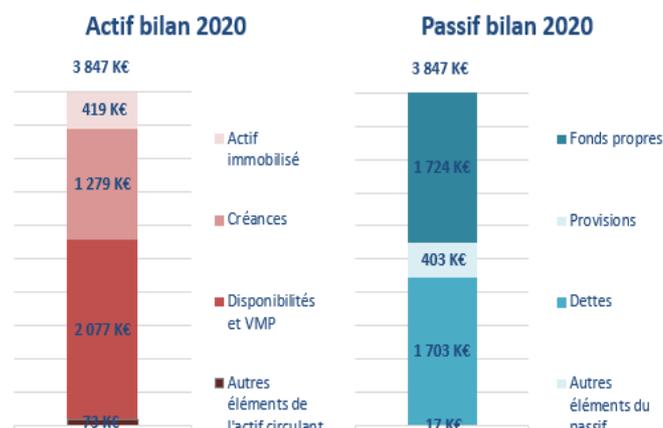
L'ensemble de ces résultats cumulés et la prise en compte du crédit d'impôt présentent un résultat de l'exercice 2020 excédentaire de 153 K€.

#### Les résultats



### C - Les comptes de bilan au 31/12/2020 :

Le montant total du bilan s'élève à 3 847 K€ (2 836 K€ en 2019).



Au passif, il est principalement composé :

- de fonds propres s'élevant à 1 724 K€ (1 122 K€ en 2019)
- des provisions pour risques et charges s'élevant à 403 K€ (300 K€ en 2019)
- des emprunts et des dettes pour un montant total de 1 703 K€ (1 371 K€ en 2019).

A l'actif, il est principalement composé :

- de l'actif immobilisé pour 419 K€ (158 K€ en 2019)
- des créances d'un montant de 1 279 K€ (1 134 K€ en 2019)
- des disponibilités et des valeurs mobilières de placement s'élevant à 2 077 K€ (1 437 K€ en 2019).

## IV.15 Enercoop

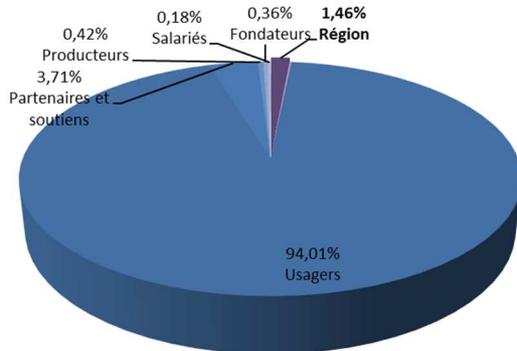
### IV.15.1. Présentation d'Enercoop et ses activités

**Création** en 2013 constituant le 5<sup>ème</sup> essaimage régional de la coopérative nationale de fourniture d'électricité renouvelable

**Statut juridique** : société coopérative d'intérêt collectif à capital variable

**Représentation régionale dans la Gouvernance** (juillet 2021) : André CROCQ

#### Participations



Au 31/12/2020, le capital d'Enercoop Bretagne s'élevait à 1 366 200 €.

Il est détenu majoritairement par des usagers. La part de la Région représentait 1,46%.

#### Activité :

S'appuyant sur le pacte Electrique Breton signé en décembre 2010, la Région a souhaité soutenir la création d'Enercoop Bretagne, coopérative de production et de services énergétiques appartenant au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire.

Enercoop Bretagne s'approvisionne directement et à 100% auprès de producteurs d'énergies renouvelables. L'électricité est produite grâce à des installations hydrauliques au fil de l'eau, petites éoliennes, toits solaires, biogaz agricole. Au-delà de commercialiser de l'électricité, Enercoop a pour objectifs de répondre aux ambitions suivantes :

- promouvoir les énergies renouvelables,
- défendre la maîtrise de la consommation d'énergie,
- décentraliser la production,
- offrir à chaque citoyen.ne la possibilité de s'approprier l'accès à l'énergie.

#### Développement de l'offre

- 8 474 clients particuliers
- 1 262 clients professionnels
- 24 collectivités
- Participation à des projets de production d'énergie renouvelable: 289 K€ investis dans des projets de production

#### Maîtrise de l'énergie

- Formation à l'outil Dr Watt pour la maîtrise de la consommation des particuliers
- Prêts de wattmètres
- Accompagnement énergétique des professionnels : état des lieux et programmation d'un plan d'action pour réduire la consommation énergétique
- Accompagnement de porteurs de projet d'autoconsommation collective

#### Production

- 10 nouveaux producteurs pour approvisionner le réseau Enercoop (66 GWh/an) dont l'école du Gouray (commune du Mené), la centrale photovoltaïque de Kerfiantet
- Au total, 32 contrats actifs pour 100 GWh/an

## IV.15.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2020

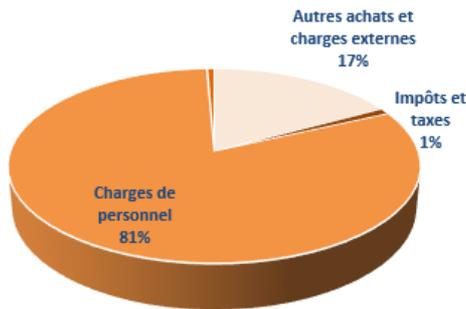
### A – Les produits et charges au 31/12/2020 :

Le montant total des produits s'élève à 486 K€. Ils comprennent les produits d'exploitation pour un montant total de 428 K€, (+13 % par rapport à 2019), dont 414 K€ de chiffre d'affaires. En 2020, les produits financiers représentent 8 K€ et il n'y a pas de produits exceptionnels.

#### Produits d'exploitation en 2020



#### Les charges d'exploitation en 2020



Le montant total des charges s'élève à 412 K€. Elles comprennent les charges d'exploitation pour un montant de 409 K€, (+13 % par rapport à 2019). Elles se composent essentiellement des charges de personnel et des autres achats et charges externes (charges de fonctionnement). Elles sont complétées par d'autres charges de gestion courante. Des charges exceptionnelles s'élèvent à 3 K€ en 2020.

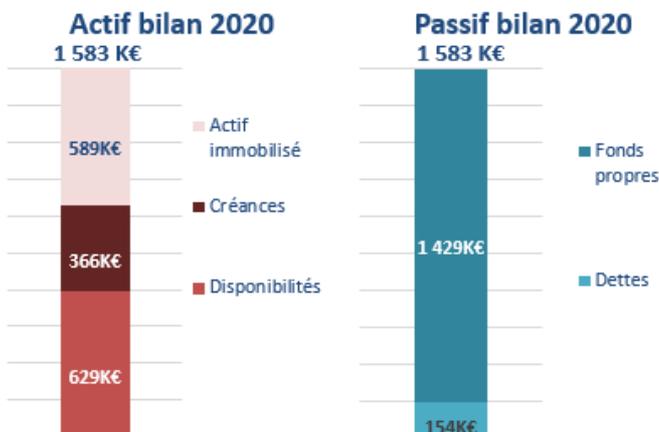
### B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est positif de 19 K€. Le résultat financier est positif de 8 K€. Le résultat exceptionnel est déficitaire de -3 K€. L'ensemble des résultats cumulés au titre de l'exercice 2020 présente un bénéfice de 24 K€.

#### Les résultats



### C - Les comptes de bilan au 31/12/2020 :



Le montant total du bilan s'élève à 1 583 K€. Les fonds propres d'un montant de 1 429 K€ représentent 90 % du bilan.

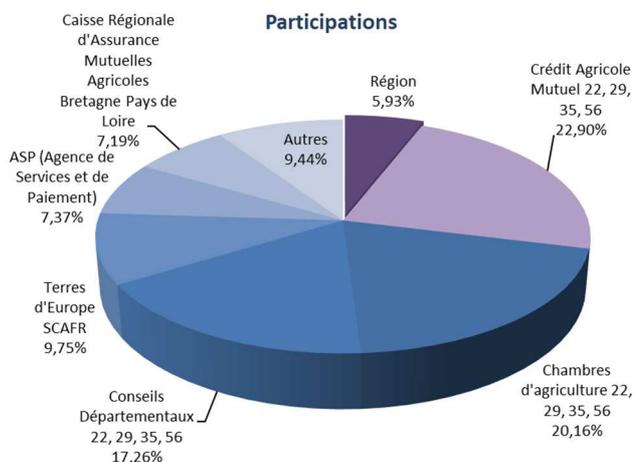
L'actif est composé de l'actif immobilisé pour 589 K€, des créances pour 366 K€ et des disponibilités pour un montant de 629 K€.

## IV.16.1. Présentation de la SAFER et ses activités

### Prise de participation de la Région : 2006

**Statut juridique** : société d'aménagement foncier et rural à but non lucratif

**Représentation régionale dans la Gouvernance** (juillet 2021) : Arnaud LECUYER (Titulaire), Philippe HERCOUET (Suppléant)



Au 31/12/2020, le capital de la SAFER Bretagne s'élevait à 1 854 000 €.

La part de la Région représentait 5,93%.

### Activité :

Les missions des SAFER sont imposées par la loi (Article L141-1 du Code rural et forestier). Elles concourent à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers; à la protection des ressources naturelles ; au développement durable des territoires ruraux et assurent la transparence du foncier rural.

#### Veille sur le marché foncier rural

- Recensement des projets de vente
- Connaissance du prix des terres, des prés, des vignes et des forêts
- Identification des zones de pression foncière
- Connaissance de l'utilisation des espaces

#### Dynamiser l'agriculture

- Acquisition de biens pour la revente à de jeunes agriculteurs
- Prémption sur certaines terres agricoles
- Transmission-installation des exploitations à vendre
- Partenariat avec les banques ou les collectivités (97 conventions signées en 2020) pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs
- Réalisation d'installation d'exploitations en agriculture biologique : 146 projets bio accompagnés, 106 projets circuits courts

#### Développer la vitalité des territoires

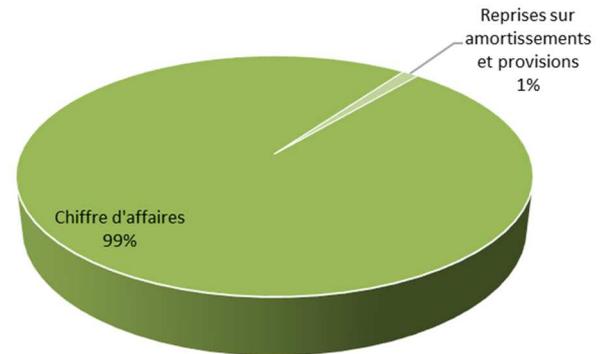
- Aménagement du territoire
- Acquisition de biens ruraux: 5 434 ha acquis en 2020 pour une valeur de 50 569 K€, 5 388 ha revendus
- Remaniement parcellaire pour 281 exploitations en 2020 (1 390 ha)
- Protection de l'environnement

## IV.16.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2020

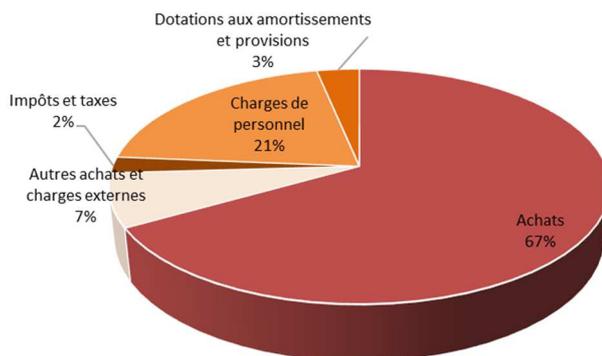
### A – Les produits et charges au 31/12/2020 :

Le montant total des produits s'élève à 14 299 K€. Ils comprennent les produits d'exploitation pour un montant total de 14 264 K€, (+3,15 % par rapport à 2019), dont 14 083 K€ de chiffre d'affaires. Les produits financiers et les produits exceptionnels représentent 35 K€ en 2020, soit moins de 0,5% du total des produits.

#### Produits d'exploitation 2020



#### Charges d'exploitation en 2020

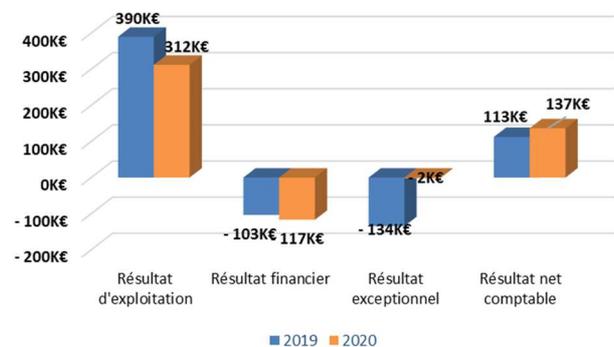


Le montant total des charges s'élève à 14 162 K€. Elles comprennent les charges d'exploitation pour un montant de 13 951 K€, (+3,82 % par rapport à 2019). Elles se composent essentiellement des achats de propriété. Les charges de personnel représentent 21% du total des charges d'exploitation. Elles sont complétées par les autres achats et charges externes, les impôts et taxes et les dotations aux amortissements et aux provisions. Les charges financières et les charges exceptionnelles s'élèvent à 154 K€.

### B - Le résultat de l'exercice :

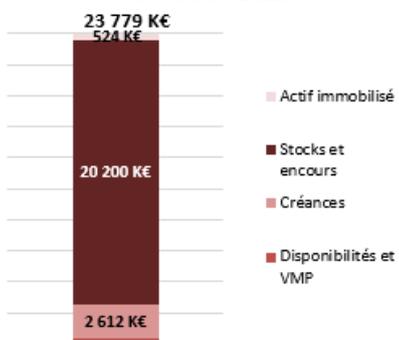
Le résultat d'exploitation est positif de 312 K€. Le résultat financier est déficitaire à hauteur de -117 K€. Le résultat exceptionnel est de -2 K€. Le cumul de ces résultats et la prise en compte de l'impôt sur les sociétés permettent d'aboutir à un bénéfice de 136 K€ au titre de l'exercice 2020.

#### Les résultats

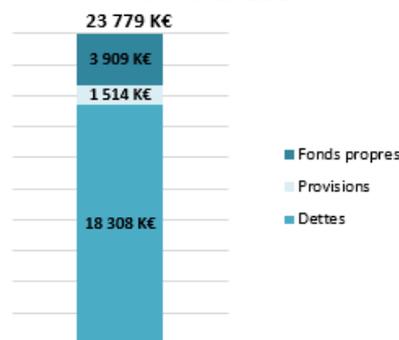


### C - Les comptes de bilan au 31/12/2020 :

#### Actif bilan 2020



#### Passif bilan 2020



Le montant total du bilan s'élève à 23 779 K€. Les fonds propres d'un montant de 3 909 K€ représentent 16 % du bilan.

L'actif est principalement composé des propriétés foncières comptabilisées en stocks et encours.

## IV.17 Société Portuaire Brest Bretagne (SP2B)

### Contexte et activités :

La Région, la CCIMBO et Brest Métropole se sont engagés dans la préfiguration d'un nouveau modèle de gestion du port de Brest. La Région restant l'autorité portuaire et le propriétaire du port, les trois partenaires engagent ainsi la constitution d'une société commune qui aura vocation à incarner le port de commerce dans toutes ses composantes, à fixer et à mettre en oeuvre sa stratégie de développement.

En effet, les transformations majeures auxquelles est confronté le modèle économique du port de Brest demandent une capacité d'anticipation et de réaction plus élevée qu'auparavant, certaines évolutions étant de véritables ruptures. Cette évolution de la gouvernance doit améliorer la capacité du port de Brest à décider et agir vite et efficacement, pour innover dans toutes les dimensions de l'activité portuaire et apporter des réponses à plus forte valeur ajoutée dans un cadre économique de plus en plus intégré à l'échelle européenne.

La société portuaire, en intégrant les acteurs institutionnels de la place portuaire de Brest, permettra une prise de décision plus agile, plus éclairée, en permettant de faciliter la définition des choix stratégiques en cohérence avec des stratégies à l'échelle métropolitaine, régionale. Cette intégration institutionnelle permettra également de faciliter l'émergence de projets à l'échelle métropolitaine, régionale, européenne et au-delà en intégrant le port dans les réseaux portuaires et logistiques nationaux et européens. En fusionnant les périmètres commerce, réparation navale et énergies marines renouvelables, elle permettra en outre de conforter le port de Brest comme une entité unique dans les approches commerciales mais également de créer des synergies entre activités et acteurs.

Au fil des années, la Région a construit la stratégie du port de Brest en tant qu'autorité portuaire et autorité concédante. Il lui a semblé nécessaire de s'impliquer davantage auprès de la communauté portuaire, d'aller au plus proche des enjeux de l'exploitation, d'être au cœur de l'action de construction du projet du port en devenant aussi et aux côtés de ses partenaires, exploitant du port. C'est ainsi que le partenariat historique sur le port de Brest s'est transformé en un modèle plus intégré avec la création d'une société d'exploitation commune entre la Région Bretagne, la CCIMBO et Brest Métropole.

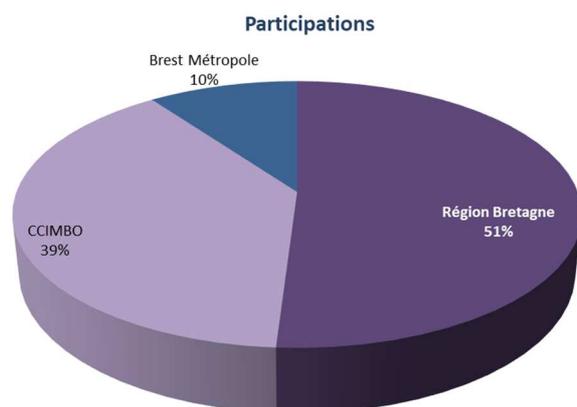
Ainsi, la SP2B est une société actrice et partie prenante de plusieurs activités industrielles locales et d'intérêt régional permettant à l'ensemble de la région et ses acteurs économiques l'accès à une offre de transport maritime.

Les activités industrielles et commerciales de la SPBB sont vastes et vont de la logistique agro-alimentaire à la grande réparation navale avec, en dernier lieu, les énergies marines renouvelables.

**Statut juridique** : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

**Représentation régionale dans la Gouvernance** (juillet 2021) : au conseil de surveillance : Loïg CHESNAIS-GIRARD, Michaël QUERNEZ, Tristan BREHIER, Stéphane ROUDAUT; au conseil de développement : Loïg CHESNAIS-GIRARD, Michaël QUERNEZ

### Participations :



Au 31/12/2020, le capital social s'élève à 1 million d'euros et la participation de la Région représente 51%, soit 510 000 euros

## IV.18 Le Comité Régional du Tourisme (CRT)

L'article L131-1 du code du tourisme dispose que le Comité régional du tourisme soumette annuellement son rapport financier au Conseil régional siégeant en séance plénière.

### IV.19.1. Présentation du CRT et ses activités

**Création** par la loi du 3 janvier 1987 relative à l'organisation régionale du tourisme.

**Statut juridique** : organisme parapublic avec le statut d'association régie par la loi 1901.

**Représentation régionale dans la Gouvernance** (juillet 2021) : Anne GALLO (Présidente), Laurence FORTIN, Carole LE BECHEC, Fanny CHAPPE, Fabien LE GUERNEVE, Ana SOHIER

**Activité** : Conformément à ses statuts adoptés en février 2018, le CRT a notamment pour mission :

- l'observation et le suivi de l'évolution du tourisme en Bretagne et des pratiques des clientèles ;
- le développement de l'offre touristique et l'accompagnement des professionnels du secteur ;
- la promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la Région Bretagne sur les marchés français et étrangers ;
- la mise en œuvre d'actions relevant de la politique du tourisme de la Région, notamment dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation ainsi que de la formation professionnelle.

A la demande du Conseil régional, le Comité Régional du Tourisme peut également être sollicité, à titre de conseil, sur tout projet d'intervention de la Région ayant un impact sur le tourisme.

Dans le cadre de ses compétences, le Comité Régional du Tourisme peut se voir confier des attributions complémentaires par le Conseil régional ainsi que, par voie de convention, par d'autres collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé.

Faire face à l'urgence et préparer la reprise

- Gratuité de tous les services du CRT en 2021 pour les professionnels
- Un dispositif d'enquêtes et de veille dédiée pour assurer un suivi renforcé de l'activité mais aussi des intentions de départ des Français – Avec Atout France mise en place de tableaux de bord et indicateurs pour suivre la situation marché par marché
- Accompagnement pour la mise en place des démarches sanitaires
- Accompagner les professionnels dans leur quotidien notamment avec un programme de 18 webinaires et organisation d'une semaine de rendez-vous avec des experts juridiques, fiscaux, mais aussi marketing, digital, bancaires, etc...
- Favoriser la commercialisation et la digitalisation des entreprises avec deux outils mis gratuitement à disposition des professionnels
- Une action renforcée pour maintenir le lien avec les Tour-opérateurs internationaux et préparer les programmations 2021 et 2022 + un nouveau site dédié pour les organisateurs de voyage
- Un plan d'actions dédié pour favoriser la commercialisation en France (partenariat tourmag, webinaires, formation des agences de voyages)
- Une campagne dédiée pour promouvoir la campagne dans un contexte COVID et permettre à tous les acteurs de soutenir le tourisme régional + un plan de communication ambitieux associé à la campagne en Bretagne et en France
- Un plan d'action et de communication dédié pour rester présent sur les marchés étrangers

Poursuivre le déploiement de la stratégie touristique

- Poursuite du déploiement de l'écosystème tourisme Bretagne.com (site en 6 langues)
- Coordination du label villes et villages fleuris
- Coordination et déploiement du projet eBreizh connexion
- Une nouvelle orientation RSE pour la marque Bretagne
- Coordination, sensibilisation et accompagnement en matière de tourisme durable (avec un poste dédié au déploiement de l'écolabel européen)
- Implication dans des démarches d'itinérance nationales ou européennes.
- Qualification de l'offre Bretagne
- Création de produits touristiques « idées de séjours » expériences bretonnes
- Des outils et moyens au service du collectif (photothèque, SIT, etc..)

Accueil des tournages

- Poursuite des missions d'accueil des tournages
- Contribution à la définition et au déploiement de la stratégie Bretagne Cinéma

## IV.19.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2020

Les comptes du CRT transmis à la Région Bretagne ont été clôturés au 31/12/2020.

### A – Les produits et charges au 31/12/2020 :

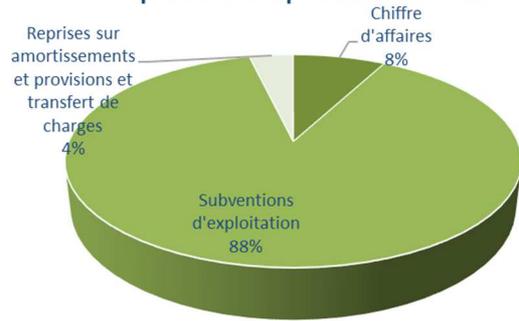
Le montant total des produits s'élève à 5,1 M€.

Ils comprennent, les produits d'exploitation pour un montant total de 5,1 M€, (+1% par rapport à 2019), dont 4,5 M€ de subventions.

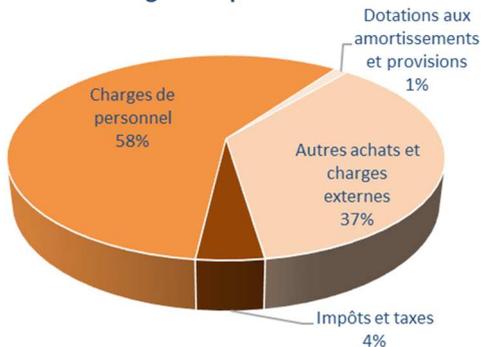
A ces subventions s'ajoutent, des recettes publicitaires pour 396 K€, des transferts de charges et des reprises sur provisions pour 189 K€.

Les produits financiers et les produits exceptionnels représentent 9 K€ en 2020, soit moins de 1% du total des produits.

Les produits d'exploitation en 2020



Les charges d'exploitation 2020



Le montant total des charges s'élève à 5 M€.

Elles comprennent les charges d'exploitation pour un montant de 4,2 M€, en baisse de -16 % par rapport à 2019 principalement dû à un report de dépenses en lien avec la crise.

Elles se composent essentiellement des charges de personnel représentant un montant de 2,4 M€ en 2020, stable par rapport à 2019 et des autres achats et charges externes (charges de fonctionnement) d'un montant de 1,5 M€ (2,3 M€ en 2019).

Elles sont complétées par les impôts et taxes, les dotations et les autres charges d'exploitation.

Les charges financières et les charges exceptionnelles atteignent 87 K€. Les engagements à réaliser représentent 0,7 M€.

### B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est excédentaire de 830 K€.

Le résultat financier est positif avec un montant de 6 K€.

Le résultat exceptionnel est négatif de -84 K€.

La comptabilisation des engagements à réaliser impacte négativement le résultat à hauteur de -708 K€.

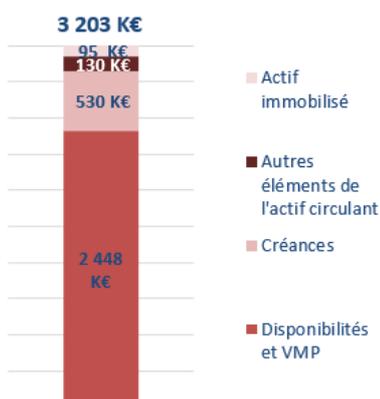
L'ensemble de ces résultats cumulés présente un résultat excédentaire de 43 K€ pour l'exercice 2020.

Les résultats

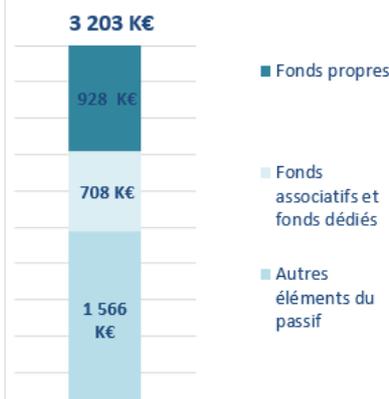


### C - Les comptes de bilan au 31/12/2020 :

Actif bilan 2020



Passif bilan 2020



Le montant total du bilan s'élève à 3 203 K€ (2 168 K€ en 2019).

Les fonds propres s'élèvent à 928 K€, (885 K€ en 2019), soit 29 % du total du bilan. Avec la comptabilisation d'importants engagements à réaliser correspondant à des dépenses engagées fin 2020 reportées en 2021, la part des fonds dédiés au bilan augmente fortement entre 2019 et 2020.

L'actif est principalement composé des disponibilités d'un montant de 2 448 K€.

**Annexe : liste des élu.e.s ayant siégé dans les instances des organismes avant juillet 2021**

Nom de l'organisme	Titulaire	Suppléant.e
France Energies Marines (FEM)	Gaël LE SAOULT	
Ouest Venture II	Laurence FORTIN	
Ouest Venture III	Laurence FORTIN	
Go Capital amorçage	Laurence FORTIN	
Go Capital amorçage 2	Laurence FORTIN	
Breizh Armor Capital	Loïg CHESNAIS-GIRARD	Gaëlle NIQUE
Bretagne Participations	Laurence FORTIN	
Breizh Invest PME	Laurence FORTIN	Gaël LE SAOUT
Bretagne Capital Solidaire	Anne PATAULT	Laurence FORTIN
Breizh Up	Laurence FORTIN Gaël LE SAOULT André CROCQ	
BPI France	Laurence FORTIN	
Sembreizh	Laurence FORTIN Marc COATANEA Isabelle PELLERIN Dominique RAMARD André CROCQ Delphine DAVID Emeric SALMON	
SABEMEN	Gwenegan BUI Gérard LAHELLEC Agnès LE BRUN Laurence FORTIN	Loïg CHESNAIS-GIRARD Stéphane PERRIN Katja KRÜGER Claire GUINEMER
CEVA	Thierry BURLLOT Gaby CADIOU Fanny CHAPPE	
Enercoop	André CROCQ	
SAFER	Alain LE QUELLEC Dominique RAMARD	
Société Portuaire Brest Bretagne	Conseil de surveillance: Loïg CHESNAIS-GIRARD Laurence FORTIN Stéphane PERRIN Bruno QUILLIVIC  Conseil de développement: Gaël LE SAOULT Forough DADHKAH	
Comité Régional du Tourisme	Anne GALLO Laurence FORTIN Evelyne GAUTIER-LE BAIL Gaby CADIOU Claire GUINEMER Patrick LE FUR	